

LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Anne Laferrère et Daniel Verger

Sans même aborder la transmission du patrimoine humain par le biais de l'éducation, les formes revêtues par la transmission du seul patrimoine matériel d'une génération à la suivante sont fort diverses, plus ou moins formelles, plus ou moins ponctuelles, plus ou moins tardives : aides régulières, cadeaux ou donations génèrent des flux entre vifs ; donations au dernier vivant et testaments organisent la répartition post mortem de la part du patrimoine qui n'aura pas été consommée.

Les plus informels de ces transferts échappent sans aucun doute à la mesure ; à l'opposé ce qui nécessite recours à un notaire est beaucoup mieux connu (voir encadré "héritages et donations : problèmes de mesure"). Ainsi 53 % des couples de retraités ont effectué une donation au dernier vivant, 9 % ont rédigé leur testament (ils sont même 19 % à l'avoir fait quand ils n'ont pas d'enfant) et 14 % ont fait une donation à leurs enfants, pratique fréquente surtout dans les milieux d'indépendants où la transmission de l'outil de travail est un problème majeur. Les gens sans enfant prennent plus fréquemment une mesure de nature testamentaire que les gens avec enfants.

Faute de pouvoir accorder suffisamment de crédit aux intentions ou aux anticipations en la matière, on ne peut espérer appréhender ce que ces retraités laisseront in fine à leurs descendants. On ne peut que faire le bilan de ce qu'eux ont reçu de leurs parents. Les disparités apparaissent alors davantage liées aux caractéristiques des défunts (explicatives de la taille du "gâteau" à partager), ou à la taille de la fratrie (représentant le nombre de "convives" attablés) qu'aux spécificités du légataire lui-même dont seul le diplôme joue. Si les entorses à l'équirépartition étaient importantes, les possibilités laissées ouvertes par la législation étant fréquemment utilisées, les variables décrivant le bénéficiaire lui-même devraient être de première importance ; non seulement ce n'est pas le cas, mais on peut même se demander si elles ne jouent pas en définitive le rôle de correctifs pour des variables relatives aux défunts insuffisamment détaillées : les cadres dont les enfants sont très diplômés ne sont pas, en effet, les mêmes cadres que ceux dont la progéniture a moins bien réussi dans ses études. Aucune des deux sources utilisées ne permet un test satisfaisant de l'équirépartition ; elles semblent toutefois corroborer les indications recueillies au cours d'entretiens semi-directifs :

les entorses à l'équité seraient exceptionnelles, et transiteraient plus par le canal de la donation que par celui du testament, pour plus de clarté et de franchise.

L'héritage et les transferts reçus

Analysé au travers de la production romanesque postérieure au XIXe siècle, l'héritage, objet de convoitise, apparaît au centre de maintes stratégies, les manœuvres de captation étant parmi les plus spectaculaires et, au moins dans les romans policiers, conduisant souvent au meurtre.

Le débat social lui reconnaît aussi une importance considérable, soit pour en souligner les vertus incitatrices ("on travaille pour le bien-être de ses enfants") soit pour en fustiger les conséquences néfastes, en pérennisant les inégalités de fortune. Les projets d'alourdissement de la fiscalité sur les transmissions soulèvent chaque fois des débats passionnés, chaque Français se sentant concerné, même si son patrimoine est, somme toute, modeste.

La littérature économique n'est pas en reste, qui multiplie les modèles destinés à disséquer les mécanismes de la transmission entre générations : y a-t-il complémentarité ou substituabilité entre transmission de capital matériel, par le canal des donations ou les héritages et transfert de capital culturel, via l'éducation ? L'héritage est-il un moyen de s'assurer les soins vigilants d'une progéniture davantage sensible aux considérations purement matérielles qu'aux impératifs éthiques ?

Le statisticien, lui, pense rétablir la juste perspective des choses : le fait d'avoir hérité ou non ne jouerait qu'un rôle modeste dans l'explication de la concentration très forte des patrimoines, loin derrière d'autres facteurs comme l'âge, le revenu ou le niveau social, en l'occurrence l'opposition entre salariés et indépendants.

Dans la France de 1986, toutes générations confondues, 40 % des ménages déclarent avoir reçu une transmission sous forme d'héritage ou de donation (*tableau 1*). Même en se restreignant à ceux qui n'ont plus d'espoir de nouvelles transmissions, ayant perdu tous leurs ascendants, on est loin d'atteindre une proportion proche de 100 %. 59 % des individus ayant perdu leurs deux parents ont reçu quelque chose de ceux-ci, 54 % ayant bénéficié d'un héritage proprement dit, et ce même en tenant compte des héritages en cours de règlement (*tableau 2*).

Certes ces chiffres sont sans doute un peu sous-estimés, car on a souvent tendance à déclarer que l'on n'a rien eu quand on a en fait reçu un ou deux meubles, voire une bague de famille, qui ont une valeur davantage sentimentale que marchande (*cf. encadré "Héritages et donations : problèmes de mesure"*), mais ceci ne saurait modifier le constat qu'à la marge. La proportion d'héritiers devrait croître dans les années à venir au fur et

à mesure que décèderont les générations postérieures à la première guerre mondiale, plus riches en patrimoine que leurs aînées ; cependant cette hausse sera ralentie par le fait que ces générations ont eu plus d'enfants et vivent plus longtemps que les précédentes.

Parmi les 11,6 millions de Français ayant perdu leurs deux parents, qui sont donc les héritiers ? Quels sont les facteurs susceptibles de générer les plus fortes disparités ?

La probabilité d'avoir bénéficié d'un transfert doit croître avec la taille du gâteau accumulé, résultant lui-même du niveau du revenu permanent des ascendants, du temps pendant lequel l'accumulation a pu se produire, du volume de consommation réalisée (nombre de bouches à nourrir, dépenses consenties pour l'éducation plus ou moins poussée des enfants, caractère plus ou moins "cigale"), des transferts reçus par les ascendants eux-mêmes en provenance de leurs propres parents, de la volonté de transmettre un patrimoine, en particulier l'outil de travail (ferme, usine, matériels...) indispensable à la poursuite du métier parental. Elle doit décroître avec le nombre de convives ; plus il y a de cohéritiers, plus il y a chances d'observer une part individuelle inférieure au seuil psychologique en dessous duquel on ne perçoit plus avoir reçu quelque chose, et plus on peut observer de comportements de renoncement à sa part, destinés à éviter un morcellement funeste du patrimoine de la génération antérieure. Enfin il ne faut pas oublier que, même si les règles juridiques en vigueur interdisent de déshériter sa progéniture, il reste un degré de liberté avec lequel on peut jouer de façon à s'écarter de la "sacro-sainte" équirépartition, pour avantager l'enfant le plus prévenant ou celui qui a eu le moins de chance, ou celui dont le mariage est le plus satisfaisant, ou encore celui pour lequel on a le moins investi en matière d'éducation, ce qui peut inciter l'enfant moins bien traité à se déclarer "déshérité". Les théories du transfert patrimonial ne s'accordent pas sur l'importance relative de ces divers facteurs : certains insistent sur la compensation entre legs en capital matériel et transfert sans forme de capital humain, d'autres jugent que les arrière-pensées stratégiques jouent un rôle de premier plan. Les réflexions théoriques nous incitent donc à introduire des variables comme le niveau de diplôme ou le revenu du légataire, pour voir s'il y a compensation des handicaps ou au contraire cumul des avantages, mais sans qu'on puisse vraiment prévoir le sens des effets.

Le contexte économique peut jouer : on pense au rôle joué par les années de croissance qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale et qui ont permis à des ménages, jusque là locataires et dénués (ou presque) de patrimoine, d'accéder à la propriété et donc d'avoir quelque chose à léguer. Même si les décès correspondant à ces générations ne représentent encore qu'une faible proportion des décès observés dans l'enquête, l'effet peut déjà commencer à se manifester. D'autres à-coups conjoncturels (crack boursier de 1929, guerres...) ont eu, en revanche, tout le temps de faire sentir leurs conséquences.

L'enquête, malheureusement, ne permet pas de tester directement chaque effet : le revenu permanent des parents n'est pas connu ; seules leurs professions sont disponibles

ainsi que l'information selon laquelle l'enquêté a dû, ou non, interrompre ses études pour raisons financières. La longueur de la période d'accumulation, faute de connaître l'âge au décès des parents, ne peut être approchée, que fort indirectement, par l'âge qu'avait l'individu au moment du décès de chacun de ses parents, corrigé éventuellement par le fait que c'était le père, principal apporteur de ressources, qui est décédé en premier ou non. Indicateurs approchés, mais aussi indicateurs ambigus : nous avons déjà souligné que l'on pouvait interpréter le rôle du diplôme dans deux registres totalement différents. Le modèle retenu comprend finalement les variables suivantes : la profession de l'individu, au moment de l'enquête et antérieurement, son âge au moment de chacun des deux décès, son diplôme, son sexe, le revenu du ménage auquel il appartient, la région et catégorie de commune d'habitat, l'existence d'un conjoint et, le cas échéant, sa profession, le nombre d'enfants du ménage, le caractère plus ou moins complexe de la vie matrimoniale de l'individu, la taille de sa fratrie d'origine, la profession de ses parents et le fait d'avoir dû arrêter ses études pour raisons financières. Enfin la date à laquelle a eu lieu le premier décès permet d'approcher l'effet de génération.

Revenu permanent des ascendants et durée d'accumulation ont l'effet prévu (*tableau 4*). Avoir perdu ses deux parents avant trente ans se traduit bien par une moindre fréquence de réception. Le fait que ce soit le père ou la mère qui soit décédé en premier ne joue par contre aucun rôle. Les enfants d'employés ou d'ouvriers se distinguent très nettement par une moindre probabilité d'avoir hérité. De plus, la réception d'un transfert est nettement moins probable lorsque l'individu a dû dans sa jeunesse interrompre ses études pour raison financière.

La structure du patrimoine des familles de tradition rurale, riche en terrains, n'est pas sans effet : on observe parmi les populations rurales une proportion plus forte d'héritiers. L'Est et le Centre-Est s'opposent à la zone méditerranéenne, où les héritiers sont proportionnellement moins fréquents.

L'effet de génération est net. C'est quand le décès est postérieur à 1966 que l'on observe la plus grande fréquence de transfert, plutôt sous forme de donation d'ailleurs que d'héritage proprement dit ¹.

La taille de la fratrie d'origine joue dans le sens escompté : les enfants uniques ou appartenant à des familles de deux enfants sont avantagés. On ne peut mettre en évidence un avantage lié au fait d'être l'aîné de sa fratrie ; c'est même plutôt l'inverse qui semble se produire.

Toutes les variables introduites pour décrire les bénéficiaires ne jouent pas au même degré. Le nombre d'enfants n'influe pas sur la probabilité d'avoir bénéficié d'un

(1) Il se peut que joue ici l'effet de la mémoire.

transfert ; on peut cependant relever l'existence d'un léger effet négatif pour les individus ayant trois enfants ou plus. Globalement, la présence d'une troisième génération n'est pas incitative d'accumulation. Elle paraît plutôt, comme la taille de la fratrie de la première génération, un obstacle à l'accumulation : on dépenserait aussi pour ses petits-enfants. Quant à un éventuel effet de préférence pour ceux des enfants qui ont donné des petits-enfants, rien ne le confirme.

Hommes et femmes semblent sur un pied d'égalité et les individus ayant connu un parcours matrimonial complexe ne se distinguent pas des autres.

La probabilité d'avoir reçu un transfert croît avec le niveau de diplôme dont on dispose : les très diplômés s'opposent nettement aux "sans diplôme". Elle croît aussi régulièrement et fortement avec le revenu global du ménage auquel appartient l'individu récipiendaire. Tout semble indiquer que les deux formes de transferts, capital humain et legs de capital matériel, vont de pair. On retrouve le cumul des handicaps déjà mentionné lorsqu'on a indiqué que les individus qui ont dû arrêter leurs études pour raison financière héritaient moins que les autres.

À part le fait que les indépendants qui l'ont toujours été ont plus fréquemment bénéficié d'un transfert, les effets propres de la profession de l'individu ou de son conjoint sont peu significatifs et peu robustes contrairement à ceux de la profession des parents.

Si on se limite aux seuls héritages, les disparités restent de même nature ; on peut souligner que le fait d'avoir reçu une donation diminue la probabilité d'avoir hérité (*tableau 3*).

Ce constat d'ensemble se modifie légèrement quand on tient compte de la nature des biens hérités (*tableaux 5 à 8*), même s'il y a un grand nombre de constantes (absence d'effet du degré de complexité de la vie matrimoniale passée, du fait que ce soit le père qui soit, ou non, décédé en premier, effet négatif du fait d'être descendant d'un ouvrier ou d'un employé ou d'avoir dû arrêter ses études). La croissance avec le revenu n'est plus aussi régulière pour l'héritage de biens professionnels, de bijoux, voire d'actifs financiers, même si les plus riches continuent à être plus fréquemment héritiers. Il en va de même dans le cas du diplôme : si les "sans diplôme" sont toujours parmi les strates où les héritiers sont les plus rares, il arrive que les plus diplômés ne soient pas en tête (ou seuls en tête) pour la probabilité d'avoir hérité (cas des terrains, des biens professionnels, ...) et que, dans la zone des diplômes intermédiaires, il n'y ait plus de croissance régulière (cas des bijoux, des meubles, des actifs financiers).

On notera que les bijoux se transmettent, comme on s'y attend, aux femmes, et donc vraisemblablement par les femmes (11% contre 8% pour les hommes), mais que c'est le seul cas où le sexe de l'individu joue un rôle spécifique important (les biens professionnels semblent en revanche échoir un peu plus aux hommes -8% contre 5% pour les femmes- mais l'effet est peu significatif). L'argent provenant de la vente

immédiate de biens immobiliers se rencontre plus fréquemment dans les successions caractérisées par un grand nombre de cohéritiers (famille de trois enfants et plus) et principalement dans la part qui échoit aux cadets de ces familles nombreuses. Les logements eux-mêmes figurent dans les successions qui échoient à un enfant unique : point n'est besoin de vendre pour réaliser le partage. Il en va de même des terrains. On retrouve ces derniers surtout dans les héritages provenant d'agriculteurs, avec les biens professionnels caractéristiques des successions d'indépendant. Soulignons que les données dont on dispose ne permettent pas de mesurer la fréquence relative des cas où un des légataires garde le bien immobilier en le rachetant aux autres cohéritiers : s'il n'y a aucune corrélation entre le rang de naissance et le fait d'être animé par la volonté de garder l'immobilier de famille, le présent modèle ne discernera aucun effet ; faute de connaître pour chaque légataire la part reçue par chacun des autres membres de sa fratrie on ne peut améliorer le constat.

Le problème du degré auquel survit le "droit d'aînesse" reste largement ouvert : les effets que l'on vient de décrire (auxquels on peut ajouter une tendance pour les aînés des familles de trois enfants et plus à recevoir de l'immobilier professionnel) suscitent plus d'interrogations, de voies de recherche qu'ils n'apportent de véritable réponse.

Les mesures "volontaires" de transmission du patrimoine

Parmi les 3 millions de couples retraités, six sur dix ont pris au moins une mesure concernant la transmission de leur patrimoine (*tableau 9*). La mesure la plus populaire est la donation au dernier vivant qui concerne 53% d'entre eux, soit seule (39%), soit associée à une donation aux enfants (7%), soit accompagnée d'un testament (6%), soit des deux (1%).

Dans 4% des cas on a seulement une donation aux enfants et dans 2% des cas un testament seulement.

A priori, donation au dernier vivant et testament sont deux mesures voisines, la première n'étant qu'un cas particulier de la seconde, un testament en faveur du conjoint survivant. En théorie un testament dispense d'une donation entre époux mais on peut penser que le testament a une connotation un peu démodée, trop individualiste, évoquant trop explicitement le secret ou la mort et que donc les couples préfèrent effectuer ensemble une donation entre époux qui n'a pas ces connotations négatives et a la faveur des notaires. Pourtant, à notre connaissance, le testament est moins onéreux et les frais d'ouverture de testament seront pour le fisc déductibles du patrimoine successoral, ce qui n'est pas le cas des frais de donation entre époux au moment de la succession.

En fait 7 % des couples font à la fois une donation au dernier vivant et un testament, les deux mesures ne sont donc pas exclusives et il ne faut peut-être pas trop les opposer.

On s'attend donc à ce que ces deux mesures soient influencées par les mêmes facteurs. Elles devraient être plus fréquentes quand le patrimoine augmente (plus il y a de biens à transmettre, plus on organise sa transmission). La donation au dernier vivant devrait être fréquente quand le patrimoine est surtout constitué par le logement du couple. En effet sans mesure prise, le conjoint survivant peut se trouver dans l'obligation de vendre ce logement pour donner aux enfants leur part d'héritage. Un patrimoine très élevé et diversifié peut rendre la donation au dernier vivant inutile : même en son absence, le conjoint survivant ne sera pas démuné ; il pourra dédommager les enfants pour conserver son logement. C'est peut-être aussi dans les milieux les plus fortunés qu'il peut y avoir eu donation au conjoint survivant par contrat de mariage.

Testament et donation au dernier vivant doivent aussi voir leur fréquence augmenter avec l'âge puisque plus on vieillit, plus on a de chance d'avoir pensé à s'organiser. Cet effet de "stock" peut être masqué ou renforcé par un effet de génération. Masqué, si la mesure devient de plus en plus populaire au cours du temps (cas de la donation au dernier vivant), renforcé, si au contraire "faire son testament" tend à devenir un acte "du passé" ou du moins connoté comme tel.

On s'attend aussi à un effet positif du niveau d'éducation, signe du niveau d'information de l'individu, de sa connaissance de la législation. De même les pratiques de nature testamentaire devraient augmenter avec le niveau social et donc le revenu du ménage, et celui de ses parents. Dans le même ordre d'idée on s'attend à un effet positif des pratiques de la génération antérieure des parents et beaux-parents : le fait qu'ils aient déjà effectué une donation au dernier vivant ou un testament peut inciter leurs enfants à en faire autant.

Donation au dernier vivant et testament sont des mesures protectrices (du conjoint, d'un héritier plus faible ou handicapé) et organisatrices du futur. Elles seraient alors liées à d'autres mesures telles que prendre une assurance-vie, disposer d'un caveau funéraire, qui témoignent aussi d'un souci d'organisation face à l'avenir.

L'enquête distinguait trois types d'assurance-vie : l'assurance-vie en cas de décès, l'assurance-vie en cas de vie (à laquelle on assimile les plans d'épargne retraite et la retraite complémentaire) et les contrats mixtes (à la fois vie et décès). Le premier type d'assurance-vie est plutôt altruiste : on pense à son conjoint survivant ou à ses héritiers ; il devrait être lié à la donation entre époux et au testament ; le second, plutôt égoïste et protecteur, peut être plutôt lié au testament, si ce dernier caractérise des gens sans héritiers directs donc avec une motivation altruiste moins forte. Le troisième type, mixte, peut remplir les deux fonctions. De création plus récente il est susceptible, par sa présence, d'indiquer qu'on est face à un ménage plus "moderne", donc moins enclin au testament et plus à la donation au dernier vivant puisqu'à la dimension "prévoyance", il ajoute le caractère altruiste.

Comme la donation au dernier vivant est réservée aux couples mariés, on s'attend à ce que ce soient les personnes seules (célibataires, divorcées ou veuves) qui aient recours au testament. Quant à l'effet d'une variable retraçant le parcours matrimonial, simple ou complexe (plusieurs mises en couple ou enfants de plusieurs lits), de l'individu il est plus difficile à prévoir : on peut penser qu'on protégera plus le conjoint unique de toute une vie (parcours matrimonial "simple") que celui qui a été épousé après divorce(s) (parcours qualifié de "complexe"). D'un autre côté une situation *a priori* plus compliquée ou potentiellement conflictuelle, avec enfants de lits différents par exemple, peut inciter à la prévoyance, soit par donation entre époux, soit plus généralement par testament, surtout quand il s'agit de protéger un concubin.

On postule aussi un effet de la présence d'enfants et de leur nombre sur les mesures volontaires de transmission du patrimoine. On suppose donc que la taille de la famille est exogène à la décision de telle ou telle mesure de transmission, ce qui paraît vraisemblable ; mais il est possible que taille de la famille et niveau de patrimoine soient des choix déterminés simultanément. On suppose néanmoins l'existence d'un effet de la taille de la famille *ceteris paribus*.

Si l'on pense à la fonction "organisatrice" du testament et de la donation au dernier vivant, elle peut se révéler d'autant plus utile qu'il y a plus d'héritiers, donc d'enfants. Le testament servirait alors à effectuer des partages entre enfants dans les cas où on s'éloigne de l'équité. Une étude antérieure de ces cas a montré que ce scénario est peu fréquent (Laferrère, 1992). Le testament servirait plutôt alors à prévoir les attributions des biens aux enfants (sans qu'il y ait forcément inégalité) ou à organiser des partages entre héritiers quand ceux-ci ne sont pas les descendants des défunts.

Pour comprendre l'effet de la présence d'enfants et de leur nombre sur la donation au dernier vivant il faut décrire les droits *ab intestat* (en l'absence de mesure) de ce dernier. En présence d'héritiers en ligne directe (enfants ou ascendants) le conjoint survivant n'hérite que de l'usufruit du patrimoine du défunt. La part héritée en usufruit dépend du nombre d'enfants : moitié si un enfant, tiers si deux enfants, quart si trois enfants et plus. En l'absence d'enfants et en présence d'ascendants ou de leurs descendants (neveux, nièces), le conjoint a la moitié en usufruit. En l'absence d'enfants, d'ascendants et de leurs descendants, le conjoint peut hériter de la totalité en pleine propriété.

Le conjoint est donc héritier quand il n'y a ni enfants, ni neveux. Sans cela on est d'autant plus incité à le protéger qu'il reçoit moins, c'est-à-dire quand il y a trois enfants et plus. Mais à vrai dire la différence entre moitié en usufruit et quart en usufruit est faible. Un nombre élevé d'enfants augmente aussi peut-être la probabilité que l'un d'entre eux exige sa part d'héritage. Mais par ailleurs, cette part diminuant avec le nombre de cohéritier, il est peut-être moins intéressant de la réclamer ...

À l'inverse on avantage peut-être d'autant plus le conjoint survivant que c'est au détriment de neveux ou de nièces (donc quand on n'a pas d'enfants), que quand c'est

au détriment de ses propres enfants. Par ailleurs, s'il est vrai que dans nos sociétés avoir beaucoup d'enfants est sinon le signe d'un altruisme manifeste, du moins le révélateur d'une absence d'égoïsme, on devrait observer que plus on a d'enfants, moins on est enclin à les "lésés" et plus aussi on peut compter sur l'un des enfants pour "prendre soin" du conjoint survivant, donc moins on est incité à faire une donation au dernier vivant. On voit que l'effet attendu du nombre des enfants est le résultat d'effets contradictoires qui dépendent du modèle retenu.

Traditionnellement, on oppose la France du Nord et de l'Ouest, globalement plus égalitaire -entre frères et sœurs et entre conjoints- à la France du Sud, plus inégalitaire, où priment les lignées masculines, où la terre est plus souvent en faire-valoir direct que dans la moitié Nord où les terres en location sont plus nombreuses. Droit romain ou droit coutumier, plaines ou montagnes, les raisons de cette opposition sont multiples et les variantes locales sont si nombreuses qu'elle paraît caricaturale. Cependant les études sont nombreuses qui en montrent la pertinence (Barthez, Fouquet, Villac (1990), pour n'en citer qu'une publiée par l'INSEE). On s'attend donc ici à trouver plutôt les donations au dernier vivant (signe d'égalité entre époux, de distance par rapport à une vision strictement lignagère du patrimoine) dans le Nord et plutôt les testaments dans le Sud et le Sud-Ouest.

On a testé plusieurs modèles *logit* pour analyser la probabilité qu'un couple de retraités ait fait une donation entre époux et qu'un ménage de retraités ou de veufs(ves) ait rédigé un testament.

La donation au dernier vivant : une pratique populaire

La probabilité d'avoir effectué une donation entre époux fait intervenir les variables suivantes : nombre d'enfants du couple (croisé éventuellement avec le fait de leur avoir fait une donation, signe d'altruisme intergénérationnel), son niveau social, son revenu, son patrimoine, son âge, le fait qu'il soit propriétaire de son logement, possesseur d'assurance-vie et d'une concession funéraire (signe d'une tournure d'esprit prévoyante), le type de ménage (simple ou complexe), le niveau social des parents, le diplôme de la personne de référence, le fait que les parents (ou beaux-parents) avaient eux-même effectué une donation entre époux, un testament, une donation à leurs enfants ou laissé un héritage. On a aussi corrigé d'un éventuel effet régional.

L'échantillon comporte 761 couples de retraités, dont 757 ont perdu au moins un parent. Ce sont eux que l'on a gardés (*tableaux 11 et 12*).

La donation au dernier vivant est très répandue : 53 % des 3 millions de couples retraités en ont effectué une, 9 % pensent le faire.

La fréquence de la donation au dernier vivant augmente avec le niveau de patrimoine (elle est maximale pour les patrimoines les plus élevés) mais, plus significativement encore avec le fait d'être propriétaire de son logement : on désire que le conjoint survivant puisse continuer à occuper ce logement, ce que la loi, en l'absence de mesure testamentaire, ou justement de donation au dernier vivant, ne prévoit pas. On peut dire que la donation au dernier vivant est le testament du Français moyen propriétaire : 64 % des retraités propriétaires de leur logement en ont fait une.

En revanche l'idée que la composition du patrimoine jouerait sur la fréquence des donations au dernier vivant n'est pas prouvée ici. Quand tout le patrimoine du ménage consiste dans son logement, les donations ne sont pas plus fréquentes que quand le patrimoine est plus diversifié. L'effet de richesse l'emporte sur la nécessité de protéger davantage le conjoint survivant dans le premier cas.

Ceci est vrai dans toutes les couches de la population : toutes choses égales par ailleurs les milieux de petits indépendants, d'employés et d'ouvriers (surtout qualifiés) ont une pratique plus fréquente. Il peut donc y avoir le phénomène que dans les catégories les plus favorisées (gros indépendants, cadres) la donation au dernier vivant, est *ceteris paribus*, jugée moins nécessaire.

Autre variable significative : l'âge. On n'a pas fait de donation au dernier vivant si on n'a pas atteint 60 ans. Après 60 ans l'âge n'a pas d'influence. Mais un échantillon de "retraités" (dont seuls 9 % ont moins de 60 ans) se prête mal à l'analyse d'un effet d'âge avant 60 ans. Au-delà de cet âge l'absence d'effet d'âge peut vouloir dire que l'effet de génération le compense : les donations entre époux deviennent de plus en plus fréquentes.

La pratique augmente quand les propres parents ou beaux-parents du ménage avaient eux-même fait une donation entre époux : les habitudes ou l'accès à l'information familiales se font sentir.

Parmi les couples, ceux qui n'ont pas d'enfants ont un peu plus souvent recours à la donation au dernier vivant que ceux qui en ont : 63 % contre 52 %. Quand il y a des enfants, la fréquence baisse quand le nombre d'enfants augmente : tout se passe comme si la mesure était prise d'autant plus volontiers qu'il y a moins d'enfants à léser, mais l'effet n'est pas significatif. Cependant, faire une donation entre époux ne veut pas dire que l'on veuille "exclure" les enfants de la transmission. Parmi les couples avec enfants ceux qui ont fait une donation à leurs enfants font aussi plus souvent une donation entre époux (63,5 % contre 50,4 %), sans que ce soit un pur effet de la richesse. On ne sait pas dans quel ordre ont été prises les décisions ou effectué les actes. Il se peut qu'il y ait un effet "boule de neige" de la décision d'aller voir un notaire, ce dernier conseillant les deux types d'actes. Notons cependant que le fait d'avoir hérité ou reçu une donation de ses parents est sans influence. La décision n'est donc pas la conséquence du seul fait de la rencontre du milieu notarial par les parents.

Les deux variables que nous avons introduites pour caractériser un couple "organisé" face au futur (assurance-vie et concessions funéraires) sont significatives et du sens attendu : on fait d'autant plus des donations au dernier vivant que l'on dispose d'assurance-vie ou d'une concession funéraire, biens pouvant être considérés comme actifs de "précaution".

On fait moins de donations au dernier vivant dans le Sud-Ouest, le Centre-Est et la Méditerranée, mais cette variable ZEAT est peu significative ; on verra plus loin que le résultat est le même en matière de testament. Notre explication, qui opposait les deux mesures, n'est donc pas pertinente.

Le testament : des gens riches et sans descendants

La question "Avez-vous rédigé un testament ?" a été posée à 1529 ménages sur 5602, représentant 6,7 millions de ménages de retraités ou de veufs(ves) sur 20,6 millions, soit 32,8% de la population.

8,5% de ces "ménages" déclarent avoir effectué un testament, 10,5% qu'ils pensent le faire. Notons qu'alors que le testament est un acte individuel la question n'était pas individualisée.

Voici les résultats d'un modèle *logit* introduisant des variables voisines de celles introduites pour la donation au dernier vivant (*tableaux 13 et 14*).

Le fait de faire un testament est lié à la richesse : la pratique touche un ménage sur quatre quand le patrimoine est supérieur au million en 1986 soit les 10% les plus riches des ménages. Elle augmente aussi avec le revenu (sans que la variable soit significative). De même elle augmente avec l'âge régulièrement pour atteindre 14 % au delà de 80 ans. Mais la variable n'est pas très significative.

Peut-on à propos de cet effet de l'âge déduire du modèle *logit* un éventuel effet de génération qui viendrait renforcer l'effet d'âge, attestant ainsi une certaine désaffection des ménages pour l'écriture d'un testament ? Selon les données brutes la fréquence du testament passe de 2,7 % chez moins de 60 ans à 14,1 % chez les plus de 80 ans.

Si on recalcule les probabilités *a posteriori* on passe de 0,5 % (situation de référence) à 18,8 %. L'effet d'âge paraît donc plus fort, toutes choses égales par ailleurs, on peut donc sans doute conclure à son renforcement par un effet de génération (*tableau 14*).

Les variables les plus significatives concernent l'état matrimonial et la présence d'enfants : 20 % des ménages sans enfant font un testament contre 6 % de ceux qui ont des enfants ; 26 % des veufs sans enfant rédigent un testament, 15 % des célibataires.

Les gens ayant des enfants recourent donc rarement au testament pour régler le partage : ils acceptent la dévolution légale égalitaire. De même, dans une moindre mesure, toutes choses égales par ailleurs, les gens mariés sans enfant (le conjoint peut alors hériter). Au contraire quand le patrimoine va échoir à des héritiers plus éloignés (neveux, nièces...) comme c'est le cas pour les gens veufs ou divorcés sans enfants (ni conjoint), on a recours plus volontiers au testament.

Si on introduit une distinction entre les ménages "simples", (célibataires ou une seule mise en couple) et les ménages "complexes" (plusieurs mises en couples), on voit que la fréquence du testament est moins forte dans les ménages "simples". Elle atteint 11 % chez ceux ayant connu plusieurs mises en couples.

On ne fait donc pas tant un testament pour partager ses biens entre ses enfants que pour régler des conflits éventuels entre conjoint et enfant(s) (en cas de remariage par exemple) et surtout pour organiser une succession plus compliquée du fait qu'on n'a pas de descendant ou que le conjoint non légitime n'est pas protégé par la loi. Mais ce dernier phénomène est encore peu sensible sur les générations âgées (*tableau 13*). On n'y observe, réalité ou biais de déclaration, que très peu de concubins.

Les autres variables que nous avons introduites dans l'analyse *logit* ne sont pas significatives (milieu social, diplôme, profession des parents..) à l'exception de deux. Disposer d'une concession funéraire (pour les retraités non veufs à qui seuls cette question était posée) augmente significativement la probabilité d'avoir fait un testament (14 % contre 5 %) ; de même, avoir fait une donation (10% contre 8 %). Il y a cohérence des comportements : tout dénote un ménage organisé face à la mort ou concerné par les générations futures. Dans le même ordre d'idées, être possesseur d'assurance-vie augmente la probabilité de faire un testament (mais de façon moins significative) : 12 % contre 7 %. On pensait *a priori* que l'assurance-vie en cas de vie aurait la faveur des testateurs. Ce n'est pas le cas : ils préfèrent une assurance en cas de décès ou mixte. Le motif de détention n'est donc pas purement un motif de précaution, il comporte aussi un motif de transmission.

Pour l'effet de l'état matrimonial et de la pratique de la donation sur la fréquence de la rédaction du testament, on avait d'abord testé un modèle additif, postulant ainsi que l'effet d'une variable était le même pour toutes les valeurs prises par l'autre. Par exemple ici on trouvait un effet positif de la pratique de la donation, par hypothèse le même pour les gens mariés, veufs ou divorcés (*tableau 14*).

On a testé ensuite un modèle multiplicatif en croisant ces deux variables (*tableau 13*). L'influence positive de l'acte de la donation demeure pour toutes les catégories sauf celle des ménages complexes non veufs, qui sont à vrai dire très peu nombreux à faire des donations à leurs enfants. Quant à l'intensité de l'influence elle paraît plus forte chez les veuf(ve)s que chez les gens mariés. On verra plus loin que ceci est confirmé quand on fait deux *logit* séparés pour les veuf(ve)s et les retraités non veufs : la variable

"donation" n'est pas significative pour ces derniers. Il n'est donc pas inutile de s'éloigner du modèle additif ou de tester le modèle sur deux sous-populations distinctes.

Si l'un des ascendants du ménage interrogé avait fait un testament avant son décès, la fréquence du testament monte à 23% (mais cette variable est peu significative). Il n'est donc pas exclu qu'il y ait des habitudes familiales aux actes testamentaires.

Si on ôte la variable concernant le testament des parents, celles concernant la profession du père gagne en significativité (sans atteindre le seuil). Les milieux parentaux favorables au testament sont ceux des commerçants, artisans, chefs d'entreprise, ceux des cadres et ceux des ouvriers. Un milieu parental agricole est le moins favorable au testament : les agriculteurs transmettent leur patrimoine par donation.

Si on analyse la pratique testamentaire séparément sur la population des retraités non veufs et celle des veuf(ve)s, les effets ne sont pas les mêmes. Chez les retraités, on a 9,3 % de testament (*tableau 15*), chez les veuf(ve)s seulement 7,3 % (*tableau 16*). Chez les deux populations ce sont les gens sans enfants qui font le plus de testament. Pour les autres facteurs il faut nuancer : les veufs qui ont fait un testament sont souvent très âgés, agriculteurs, qui peuvent avoir déjà fait une donation à leurs enfants et ont pris une assurance-vie complément de retraite, leur patrimoine n'est pas particulièrement élevé ; ils habitent volontiers l'Ouest de la France. Les retraités qui font un testament, au contraire, sont riches, souvent cadres, ont pris plutôt une assurance-décès (peut-être pour ses avantages fiscaux), détiennent fréquemment une concession funéraire et sont influencés par le fait que leurs propres parents avaient fait un testament.

On a dit précédemment qu'il y avait parfois, chez les couples de retraités, à la fois donation au dernier vivant et testament. Sur 3,0 millions de tels couples, 1,6 ont fait une donation au dernier vivant, 200 000 l'ayant accompagnée d'un testament proprement dit. Que peut-on dire sur ces "cumulards" des mesures testamentaires ?

La double pratique est la plus fréquente chez les gros indépendants ou professions libérales, sans enfants, riches, âgés (ils ont 71 ans en moyenne contre 68 pour ceux qui ne font qu'une donation au dernier vivant), ayant eu un parcours matrimonial complexe, habitant le Nord de la France. Leurs parents avaient fait fréquemment un testament (mais pas de donation entre époux) ; ils disposent d'une concession funéraire mais ne prennent pas spécialement d'assurance-vie. Ils sont moins diplômés que ceux qui font seulement une donation entre époux. Ils cumulent donc certaines des caractéristiques des deux populations, donateurs au dernier vivant et testateurs, mais se rapprochent plus de la seconde population que de la première.

Les donations aux enfants

On s'attend à ce que les donations aux enfants augmentent aux âges élevés : elles sont alors liées à la difficulté pour une personne très âgée de gérer elle-même son patrimoine ou à son désir de régler au mieux la transmission de son patrimoine. Elles doivent aussi être fréquentes à l'âge de la retraite pour les indépendants, agriculteurs ou non, accompagnant alors la transmission de l'outil de travail.

Elles doivent augmenter avec le niveau du patrimoine avant donation et avec le revenu (effet de richesse).

L'effet du nombre d'enfants est plus subtil. On suppose toujours que le nombre d'enfants est exogène ; que la décision concernant la taille de la famille a été prise antérieurement à celles concernant la transmission du patrimoine. Cette hypothèse est plus contestable ici que dans le cas du testament ou de la donation au dernier vivant car avec la donation aux enfants c'est bien du patrimoine réel qui est déjà transmis. On peut supposer la causalité inverse : parce qu'on voulait transmettre telle partie de son patrimoine, on a volontairement limité sa descendance. L'effet *ex post* est alors une diminution de la probabilité de donation avec le nombre des enfants. S'il y a exogénéité et si, comme on l'a déjà postulé, plus il y a d'enfants, moins le ménage est centré sur lui-même, plus il cherche à niveau de patrimoine égal à transmettre à ses enfants.

Si la donation est un moyen de partage entre enfants (préféré au testament -voir Laferrère 1992-), alors elle devrait être plus fréquente quand il y a deux enfants ou plus que quand il n'y en a qu'un.

Les variables concernant les parents et beaux-parents du couple devraient jouer, soit directement (le fait qu'ils aient eux-mêmes donné ou légué permet une retransmission), soit indirectement par le biais des traditions familiales de donations. Alors les milieux indépendants et agriculteurs devraient favoriser ce type de transmission.

La donation aux enfants n'est pas, pour un couple, une mesure à caractère de précaution : au contraire, il se dépouille d'un bien pour ses enfants, au risque de ne plus être maître chez lui (il doit tenir compte de l'avis des nus-propriétaires s'il est usufruitier), ou de se retrouver dépossédé (s'il a donné en pleine propriété), voire abandonné (les enfants, n'attendant plus rien, ne sont plus incités à s'occuper de leurs parents). On s'attend donc à ce que la donation ne soit pas liée (ou même soit liée négativement) aux variables que l'on a choisies comme indice du souci de précaution : détenir une assurance-vie en cas de vie par exemple, et, si on se limite aux seules donations des couples retraités, les variables concernant les concessions funéraires et la donation entre époux.

Voici les résultats d'un modèle logit introduisant les variables dont nous venons de parler (*tableau 17*).

Parmi les 5,6 millions de ménages retraités ou veufs(ves) ayant des enfants, 16,9% avaient en 1986 déjà effectué une ou plusieurs donations à leurs enfants et 12,8% pensaient le faire ¹. La proportion atteint 29% chez les ménages de plus de 80 ans et 37% chez les agriculteurs.

L'âge est évidemment une variable très influente sur la probabilité d'avoir fait une donation à ses enfants ; si au lieu de s'intéresser à l'âge au moment de l'enquête, on considère l'âge au moment de la signature de l'acte de donation (qui est connu dans 96% des cas), on observe les faits suivants : pour la moitié des donations, le donateur (personne de référence du ménage) a moins de 64 ans (c'est aussi l'âge moyen). Un quart des donations ont lieu avant 58 ans et un quart après 71 ans. La moitié est donc concentrée sur une période de 12 ans de 59 à 70 ans, au moment du passage à la retraite.

Contrairement à la pratique de la donation au dernier vivant ou au testament, la donation aux enfants reste une pratique de non salariés ; toutes choses égales par ailleurs, agriculteurs, indépendants et professions libérales en effectuent beaucoup plus fréquemment. Un tiers des non salariés (34%) en ont effectué une contre seulement un salarié sur dix (12%).

Le fait que l'enquête se situe après la donation, explique que ce sont des patrimoines faibles qui ont effectué les donations ou de même des gens qui ne sont pas propriétaires de leur logement ; plus exactement il s'agit de ceux qui ne sont plus propriétaires mais qui l'ont été : 54% d'entre eux ont effectué une donation à leurs enfants contre 6% des non-propriétaires de logement ne l'ayant pas été dans le passé.

Le fait que le donateur ait reçu lui-même une donation ou un héritage de ses parents joue positivement alors que la profession de ces ascendants n'est pas significative. Il s'agit plutôt d'habitude familiale que de transmission par donation des biens qui viennent justement d'être donnés ou légués. Certes dans un quart des cas la donation aux enfants a été précédée par une donation des parents ou beaux-parents au ménage (les grands-parents). Mais quand on en connaît les dates (69 % des cas) on voit que c'est seulement dans 11 % des cas que la donation du ménage a lieu dans les cinq ans après celle des grands-parents ; dans 5 % des cas elle a lieu entre 5 et 10 ans après et dans 62 % des cas plus de 20 ans après (2 % ont lieu *avant la* donation des grands-parents).

(1) Pour l'ensemble des ménages, quel que soit leur âge et qu'il y ait enfant ou non la proportion est de 6 % (INSEE Première, n° 169, novembre 1991).

Dans le cas où la donation a été précédée par un héritage des parents ou beaux-parents (72 % des cas : à cette période du cycle de vie seuls 0,3 % des ménages n'ont perdu aucun de leur quatre parents et 28 % en ont perdu au moins un sans faire aucun héritage), on a les résultats suivants :

pourcentage de donations suivant l'héritage à moins de 5 ans du :

- décès 1^{er} parent de la personne de référence : 0,5 %
- décès 1^{er} parent du conjoint de la personne de référence : 2,3 %
- décès 2^e parent de la personne de référence : 13,5 %
- décès 2^e parent du conjoint de la personne de référence : 12 %

On voit que la donation aux enfants ne suit jamais le premier héritage et qu'elle ne suit le "dernier" que dans un peu plus d'un cas sur dix. La retransmission éventuelle aux enfants n'est donc pas immédiate, même s'il n'est pas exclu qu'héritage et donation, augmentant le patrimoine, incitent à en retransmettre une partie.

Le revenu n'a pas d'influence. Testament et donations au dernier vivant sont fréquemment associés à la possession d'assurance-vie ou de concession funéraire. Ceci n'est pas le cas de la donation aux enfants. A côté des mesures centrées sur le ménage lui-même : protection du survivant, assurance-vie (peut-être au bénéfice du conjoint) et même testament, toutes mesures plutôt protectrices, la donation paraît plus nettement "altruiste"¹ : on transmet un outil de travail ou des biens à ses enfants. La volonté, ou la possibilité d'indépendance entre les générations est moins nette, leur "succession" se fait de façon à la fois plus traditionnelle et plus ouverte sur les générations futures.

(1) Le fait même d'avoir des enfants diminue toutes choses égales par ailleurs la probabilité de détenir une concession funéraire. Par ailleurs, ce sont les non-salariés et surtout les agriculteurs qui disposent le plus fréquemment d'une concession funéraire. Ce sont aussi les ménages propriétaires. On dispose fréquemment d'une concession funéraire aux deux extrêmes de l'échelle des patrimoines. La variable la plus influente est l'âge (plus l'échéance approche ...). Ceux qui ont hérité ou reçu une donation, ceux qui ont fait une donation entre époux, ceux qui déclarent mettre de côté pour leurs héritiers sont aussi plus fréquemment détenteurs d'une concession funéraire. Le revenu est sans influence. La moyenne est de 48 % des ménages retraités.

ENCADRÉ 1

Héritages et donations : problèmes de mesure

Réalisée en 1986 auprès d'environ 8 000 ménages (5 600 ayant répondu), l'enquête "Actifs financiers" complète la description des divers actifs, financiers ou non, composant le patrimoine du ménage par une analyse des flux qui l'ont modelé au fil des années, en particulier des transferts entre générations qui sont venus l'augmenter (donations reçues, héritages perçus) ou le réduire (donations effectuées).

Ces transferts intergénérationnels sont des flux difficiles à mesurer. Ainsi le terme "donations" renvoie à une démarche officielle, avec signature devant notaire et même l'usage du mot "don" ne permet pas de résoudre le problème. Le cadeau, même de valeur, l'aide, fût-elle régulière et quantitativement importante, ont tendance à échapper au recensement. "Hériter" évoque le monde des "grandes familles" et maints ouvriers auront de la répugnance à se dire "héritier", car dans leur esprit, ceci équivaldrait à se classer parmi les "bourgeois" ou les "nantis". Plus subtilement, les cadres eux aussi peuvent être dans le même cas : le "self made man" l'emportant en mérite, à leurs yeux, sur l'aristocrate qui n'a eu que la peine de naître.

Dans l'enquête "actifs financiers", on a essayé de limiter les risques de biais en commençant par décrire le patrimoine des parents (le "gâteau" à partager), l'ensemble des cohéritiers (les "convives") avant d'en arriver à la description de la part reçue. Cette façon de procéder a limité les biais mais il reste qu'il était absolument exclu de les éliminer totalement : les 40 % de gens qui n'ont rien reçu ne sont pas tous fils d'indigents ; et le "rien" reçu n'est souvent qu'un "petit rien", qualificatif qui, pour certains, peut être attribué à des objets que d'autres considéreraient comme de grande valeur. La forme revêtu par le patrimoine peut jouer : à valeur égale on oubliera moins que l'on a hérité quand on a reçu un terrain que lorsqu'on a perçu de l'argent liquide.

Le deuxième problème vient de l'écart entre la perception qu'ont les ménages enquêtés des phénomènes et la réalité juridique. Sauf si tout le bien des parents appartient en propre au conjoint survivant ou si les parents sont mariés sous le régime rare de la communauté universelle, il y a, juridiquement, des transferts de propriété à la suite du premier décès. Mais la plupart du temps les enfants sont -tacitement ou explicitement- d'accord avec le conjoint pour que perdure la situation antérieure. Typiquement le conjoint continue à occuper la résidence dont le couple était propriétaire et le fait que les enfants ont désormais une part de propriété est occulté. La grande majorité des ménages interrogés répond donc en toute sincérité qu'il ne s'est rien passé, suite au premier décès, que tout est "resté en l'état". On ne peut donc étudier les disparités vis à vis de l'héritage que sur la population *des individus qui ont perdu leurs deux parents*.

La façon dont les parents défunts avaient "préparé" leur succession (testament, donations diverses, donation au dernier survivant) a également été décrite.

On a aussi interrogé les ménages actuels (ceux que l'on étudie dans le présent article) sur les mesures prises concernant la transmission de leur propre patrimoine. On a procédé à une collecte différenciée selon le type de mesure : si toutes les donations effectuées ont été recensées, on n'a posé les questions concernant les donations au dernier vivant et concessions funéraires qu'aux *couples de retraités*, par crainte de réactions de rejet de la partie la plus jeune de l'échantillon que l'on supposait -à tort peut-être d'ailleurs- peu concernée par ce sujet. La question sur le testament a été posée à tous les *ménages retraités* (et pas seulement aux couples) et aux veufs(ves). Dans le présent article, on travaillera donc sur divers champs : l'ensemble des ménages, l'ensemble des *couples de retraités*, les *ménages retraités ou veufs*, l'ensemble des *individus ayant perdu leurs deux parents*, etc.

Le fait de travailler sur de tels sous-échantillons de la population peut entraîner des biais d'échantillonnage que nous n'avons pas pu corriger.

De plus, il sera souvent malaisé de passer du registre purement descriptif au registre plus explicatif. Les héritages étudiés couvrent une période de temps qui s'étale du début du siècle à nos jours, alors même qu'il semble difficile de postuler une permanence des comportements. Autre point délicat, en matière de pratiques patrimoniales, le comportement du ménage interfère avec le jeu purement individuel des lignées. Faute de connaître le régime matrimonial choisi, on ne peut, dans l'enquête, bien séparer les deux influences. En outre, on ne saurait avoir qu'une vision tronquée des dispositions profondes de chacun vis-à-vis de la pratique de la donation (pour ou contre cette pratique qui vous dépouille irréversiblement, qui vous prive d'un moyen d'action sur vos proches ou, au contraire qui vous permet d'aider les autres au moment précis où ils en ont besoin) : on n'observe en effet que les actes effectués antérieurement à la date de l'enquête et pas les anticipations de donations. Telle catégorie, à âge égal, peut être moins donatrice qu'une autre simplement parce que, jouissant d'une espérance de vie plus longue, elle ne concrétise que plus tardivement ses velléités de transmission.

ENCADRÉ 2

Définitions

La donation au dernier vivant encore appelée donation entre époux est une forme particulière de testament réservée aux gens mariés. Elle prévoit que la quotité disponible entre conjoints pourra être attribuée au survivant en cas de décès, selon des modalités qui seront fixées par le survivant. On appelle *quotité disponible* la part de son patrimoine que chacun peut léguer à sa guise. Cette part est déterminée par la loi et varie en fonction du nombre d'héritiers réservataires (ceux que l'on ne peut déshériter, les descendants ou les ascendants du défunt). Elle est par exemple de la moitié pour une personne ayant un enfant, d'un tiers pour deux enfants et d'un quart pour une personne ayant trois enfants.

En l'absence de donation entre époux, le conjoint survivant hérite de l'usufruit du quart de la succession s'il y a trois enfants ou plus, du tiers s'il y a deux enfants, de la moitié s'il y a un seul enfant ou deux ascendants. Il n'hérite donc pas en pleine propriété sauf s'il n'y a aucun enfant et aucun ascendant (ou aucun frère, soeur, neveu ou nièce). S'il y a donation entre époux il peut choisir aussi d'hériter soit du quart en toute propriété et des trois quarts en usufruit, soit de la totalité en usufruit. La quotité disponible entre conjoints est en effet supérieure à la quotité disponible ordinaire. En l'absence d'enfants elle peut atteindre la totalité du patrimoine même s'il y a des frères, soeurs, neveux ou nièces du défunt.

Un *testament* peut plus généralement attribuer tout ou partie de la quotité disponible à quiconque, conjoint ou autres, ou régler des questions de partage ou de distribution de tel ou tel bien du défunt.

Quant à la *donation aux enfants*, elle est transmission immédiate du patrimoine à la génération suivante. Contrairement au testament et à la donation au dernier vivant, la donation a un caractère irréversible. Elle peut cependant ne concerner que la nue-propriété d'un bien, le (ou les) donateur(s) s'en réservant l'usufruit, c'est-à-dire l'usage (d'un logement par exemple).

B I B L I O G R A P H I E

ARRONDEL L. et LAFERRÈRE A., (1991), "Successions et héritiers à travers les données fiscales", *Économie et Prévision*, n° 100-101.

BARTHEZ A., FOUQUET A. et VILLAC M., (1988), "La structure foncière des exploitations agricoles : prédominance du patrimoine au sud, de l'entreprise au nord", *Économie et Statistique*, n° 214, octobre.

BARTHEZ A., FOUQUET A. et VILLAC M., 1990, L'héritage inégal : le patrimoine des époux agriculteurs, *Données sociales*.

LAFERRÈRE A., (1991), "Les donations, surtout de l'immobilier", *Insee Première*, n° 169.

LAFERRÈRE A., (1992), "Inheritance and gifts inter vivos : the use of the disposable portion for the purpose of unequal division between siblings", *"Continuity and Change"*, Vol 7, Part 3, Cambridge (*à paraître*).

LAFERRÈRE A. et MONTEIL Ph., 1992 - Successions et héritiers en 1987, *INSEE*, Document à lucarne.

PERELMAN S. et PESTIEAU P., (1991), "Les legs volontaires en France : évaluation et explication", *Économie et Prévision*, n° 100-101.

Liste des titres des tableaux

Tableau 1 : Héritages et donations : qui reçoit et quels biens.

Tableau 2 : Bilan des transferts intergénérationnels.

Tableau 3 : Héritage.

Analyse économétrique (modèle logit).

Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 1 685 avec variable dépendante égale à 1)

- 2 log vraisemblance : 3886,65.

Tableau 4 : Héritage ou donation.

Analyse économétrique (modèle logit).

Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 1851 avec variable dépendante égale à 1)

- 2 log vraisemblance : 3672,01.

Tableau 5 : a) Héritage d'argent provenant de la vente d'un bien immobilier.

Analyse économétrique (modèle logit).

Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 517 avec variable dépendante égale à 1).

- 2 log vraisemblance : 2493,59.

b) Héritage d'un logement.

Analyse économétrique (modèle logit).

Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 619 avec variable dépendante égale à 1).

- 2 log vraisemblance : 2611,95.

- Tableau 6 : a) Héritage de terrains.
Analyse économétrique (modèle logit).
Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 483 avec variable dépendante égale à 1).
- 2 log vraisemblance : 2185,79.
- b) Héritage de biens professionnels
Analyse économétrique (modèle logit).
Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 208 avec variable dépendante égale à 1).
- 2 log vraisemblance : 1046,70.
- Tableau 7 : a) Héritage d'actifs financiers.
Analyse économétrique (modèle logit).
Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 388 avec variable dépendante égale à 1).
- 2 log vraisemblance : 1840,33.
- b) Héritage de meubles.
Analyse économétrique (modèle logit).
Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 999 avec variable dépendante égale à 1).
- 2 log vraisemblance : 3532,71.
- Tableau 8 : Héritage de bijoux.
Analyse économétrique (modèle logit).
Nombre d'observations dans l'échantillon : 2992
(dont 343 avec variable dépendante égale à 1).
- 2 log vraisemblance : 1666,85.
- Tableau 9 : Les mesures de transmission du patrimoine choisies
par les couples de retraités.
- Tableau 10 : Fréquence du testament.

- Tableau 11: La donation au dernier vivant.
analyse économétrique (modèle logit)
- Tableau 12: La donation au dernier vivant (autre version).
analyse économétrique (modèle logit)
- Tableau 13: Le testament.
analyse économétrique (modèle logit)
- Tableau 14: Le testament (version additive)
- Tableau 15: Le testament chez les retraités non veufs.
analyse économétrique (modèle logit)
- Tableau 16: Le testament chez les veuf(ve)s.
analyse économétrique (modèle logit)
- Tableau 17: Les donations aux enfants.
analyse économétrique (modèle logit)
- Tableau 18 : Possession d'une concession funéraire.
analyse économétrique (modèle logit)

Tableau 1 - Héritages et donations : qui reçoit et quels biens?

	Existence d'au moins une réception	TAUX DE RÉCEPTIONS DE QUELQUES ACTIFS PATRIMONIAUX (parmi les récipiendaires)			
		Logement	Terrains	Valeurs mobilières	Locaux à usage professionnel
AGE					
18-30	9	36	36	42	6
30-40	19	40	40	40	11
40-50	34	53	40	36	19
50-60	50	59	49	30	25
60-70	62	63	47	27	27
70 et plus	62	66	48	24	29
REVENU					
< 30 kF	43	63	47	26	41
30-50 kF	42	63	51	19	32
50-75 kF	41	57	44	23	22
75-100 kF	37	57	46	28	20
100-130 kF	35	56	45	29	21
130-200 kF	36	56	43	36	19
200-300 kF	43	59	43	48	18
> 300 kF	56	66	45	50	23
NIVEAU SOCIAL					
Agriculteur	71	73	80	25	60
Commerçants	51	61	42	28	36
Patrons	68	66	56	33	48
Prof. lib.	56	64	47	49	25
Cadres	49	61	38	46	16
Prof. Inter.	38	55	38	34	14
Employés	32	56	39	24	14
Ouvriers	31	53	42	24	15
Population totale	40	59	46	30	24

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

Champ : Ensemble des ménages.

Tableau 2 - Bilan des transferts intergénérationnels

	% population	% strate ayant reçu un héritage ou une donation	% ayant reçu (ou sur le point de recevoir) un héritage de						
			Logt	Argent vente immob.	Terrain	Val. mob.	Actif prof.	Meubles	Bijoux
PROFESSION									
Agriculteur	12	73	24	17	33	10	17	35	9
Indépendant	11	64	25	16	18	11	12	34	10
Cadre sup.	7	73	30	22	17	29	7	46	17
Prof. interm.	11	70	22	21	15	17	4	37	14
Employé	23	51	14	14	9	9	2	27	9
O.Q.	14	46	13	14	9	6	2	24	6
O.N.Q.	12	50	13	17	11	5	4	23	5
Inactif n'ayant jamais travaillé	10	60	20	19	17	13	7	35	13
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE									
Toujours inactif	20	59	18	18	17	12	6	33	12
Toujours salarié	58	54	16	16	10	11	3	29	9
Salarié et indépendant	11	64	25	19	19	10	9	30	9
Toujours indépendant	10	77	30	17	31	12	20	41	9
REVENU									
< 30 kF	6	56	18	16	15	8	10	26	3
30-50 kF	19	52	17	12	17	5	7	27	6
50-75 kF	21	56	15	18	11	7	6	31	7
75-100 kF	14	56	15	14	15	9	3	27	8
100-130 kF	13	58	20	15	12	10	4	27	12
130-200 kF	12	66	22	20	16	17	6	33	14
200-300kF	7	69	25	21	18	25	8	42	16
> 300 kF	3	82	39	21	26	38	13	61	27
Non déclaré	4	63	23	20	15	12	7	39	12
DIPLÔME									
Sans diplôme	36	48	13	14	14	6	4	25	6
CEP	32	61	20	16	14	9	8	31	7
CAP	9	61	17	16	10	10	5	27	9
BEPC	8	66	26	12	15	16	6	42	15
Bac techn.; Brevet prof.	2	68	2	24	17	14	1	30	6
Bac gén.	4	72	24	26	21	19	6	40	18
Bac	8	78	33	28	22	34	8	52	27
TYPE DE MÉNAGE									
"simple"	87	60	19	17	15	11	7	32	10
"complexe"		13	52	16	16	12	9	4	27
SEXE DE L'INDIVIDU									
Homme	46	59	19	17	15	11	8	31	8
Femme		54	58	19	16	14	11	5	31

Tableau 2 - Bilan des transferts intergénérationnels (suite)

	% population	% strate ayant reçu un héritage ou une donation	% ayant reçu (ou sur le point de recevoir) un héritage de)						
			Logt	Argent vente immob.	Terrain	Val. mob.	Actif prof.	Meubles	Bijoux
NOMBRE D'ENFANTS									
0	15	61	21	15	15	13	8	36	10
1	20	61	21	17	13	11	5	32	8
2	26	63	20	18	17	11	7	32	12
3	19	55	17	16	14	13	6	30	9
4 ou plus	21	52	16	15	15	9	5	27	10
ZEAT									
Ile de France - Bassin Paris	34	58	21	16	15	12	7	34	13
Nord	6	57	16	17	10	8	3	27	4
Est	8	67	24	17	26	15	5	38	7
Ouest	13	62	16	20	15	13	6	34	9
Sud-Ouest	12	61	16	16	12	12	10	31	12
Centre-Est	12	64	21	19	18	11	5	27	9
Méditerranée	15	48	17	14	11	7	5	24	6
TYPE DE COMMUNE									
Rural	29	67	23	18	25	10	11	31	
U.U. < 20 000 h.	15	57	17	20	13	9	7	29	
U.U. 20 à 100 000 h.	14	54	18	18	11	11	3	27	
U.U. 100 000 h.	27	53	16	15	10	11	3	29	
Agglo. Paris.	11	57	18	12	9	17	5	36	
Ville de Paris	5	63	24	16	14	18	5	50	
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES									
oui	32	45	11	14	32	5	4		24
non	68	65	23	18	68	14	7	35	12
DÉCÈS DES PARENTS									
DATE DU DÉCÈS									
1926	10	48	13	12	13	5	4	26	5
1926-1945	27	53	17	15	13	10	6	28	9
1946-1966	37	61	21	17	16	11	7	33	11
1966	25	67	21	20	16	16	6	34	11
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1er DÉCÈS									
< 30 ans	50	52	16	14	13	10	6	28	8
30 - 40 ans	24	66	24	20	18	10	6	35	13
40 - 50 ans	19	66	19	19	17	15	7	35	10
> 50 ans	7	66	23	20	15	14	8	34	8

Tableau 2 - Bilan des transferts intergénérationnels (suite et fin)

	% population	% strate ayant reçu un héritage ou une donation	% ayant reçu (ou sur le point de recevoir) un héritage de)						
			Logt	Argent vente immob.	Terrain	Val. mob.	Actif prof.	Meubles	Bijoux
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2° DÉCÈS									
< 30 ans	12	45	12	14	14	9	6	22	8
30 - 40 ans	18	57	17	18	13	9	5	28	11
40 - 50 ans	30	59	19	19	15	12	5	32	10
50 - 60 ans	28	63	22	15	16	11	8	35	10
> 60 ans	12	63	22	15	16	13	7	36	10
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER									
non	34	60	19	20	15	12	7	29	10
oui	66	58	19	15	15	11	6	33	9
PROFESSION DES PARENTS									
Agriculteur ép. inactive	7	56	14	14	19	4	9	23	8
Agriculteur ép. active	24	68	21	20	27	9	11	32	6
Indép. non agric.; ép. inact	10	73	27	24	15	20	11	45	20
Indép. non agric.; ép. act.	9	73	33	22	19	18	17	35	15
Cadre; épouse inactive ou active	6	79	29	22	14	32	1	52	20
Employé-ouvrier; ép. inact	29	45	13	12	7	6	1	26	8
Employé-ouvrier; ép. act.	16	47	12	11	6	8	1	25	6
TAILLE DE LA FRATRIE									
Enfant unique	12	68	39	1	24	19	14	53	12
ainé d'une fam. de 2	2	9	68	23	14	14	12	6	38
cadet d'une fam. de 2	2	12	69	28	17	21	12	9	37
ainé d'une fam. de 3	5	55	16	19	18	11	7	29	5
cadet d'une fam. de 3	14	64	20	21	14	11	6	32	14
ainé d'une fam. de 4	3	55	10	14	14	11	8	23	3
cadet d'une fam. de 4	11	57	17	25	15	9	5	29	11
ainé d'une fam. de 5 et +	4	44	10	15	9	10	3	25	4
cadet d'une fam. de 5 et +	28	49	8	19	10	8	3	20	28
EXISTENCE DE DONATION									
non	88	53	18	17	14	11	6	31	10
oui	12	100	26	11	22	15	8	35	9
TOTAL	100	59	19	17	15	11	6	31	10

Tableau 3 - Héritage

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
CONSTANTE	2 992	0,12	0,33
PROFESSION(OU ANCIENNE PROFESSION) DE L'INDIVIDU			
Agriculteur	435	0	0
Artisan petit commerçant	319	- 0,22	- 1,17
Chef d'entreprise	27	0,08	0,16
Profession libérale	51	- 0,73	- 1,50
Cadre supérieur	346	- 0,01	- 0,04
Profession intermédiaire	410	0,19	0,80
Employé	566	- 0,14	- 0,70
Ouvrier qualifié	308	- 0,14	- 0,65
Ouvrier non qualifié	251	- 0,01	- 0,05
Inactif n'ayant jamais travaillé	279	0,10	0,46
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE			
Toujours inactif	613	- 0,01	- 0,02
Toujours salarié	1 624	0	0
Salarié et indépendant	375	0,26	1,58
Toujours indépendant	380	0,41	2,09
REVENU DU MÉNAGE EN 1985			
moins de 30 000 F	152	0	0
30 000 à 50 000 F	481	0,08	0,42
50 000 à 75 000 F	545	0,27	1,48
75 000 à 100 000 F	397	0,24	1,22
100 000 à 130 000 F	388	0,19	0,95
130 000 à 200 000 F	428	0,45	2,15
200 000 à 300 000 F	303	0,51	2,12
300 000 F et plus	168	0,92	2,86
Non déclaré	130	0,60	2,33
DIPLÔME			
Aucun diplôme	952	0	0
CEP	915	0,30	2,99
CAP	270	0,40	2,59
BEPC	265	0,48	2,82
Bac. techn. ; Brevet Prof.	80	0,50	1,78
Bac. général	155	0,73	3,20
Supérieur au bac.	355	0,87	3,91
TYPE DE MÉNAGE :			
"simple"	2 594	0	0
"complexe"	398	- 0,14	- 1,19
SEXE DE L'INDIVIDU :			
H	1 455	0	0
F	1 537	0,16	1,69

Tableau 3 - Héritage (suite)

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
NOMBRE D'ENFANTS			
0	405	0	0
1	599	-0,02	-0,13
2	788	-0,01	-0,04
3	597	-0,34	-2,47
4 ou plus	603	-0,33	-2,43
ZEAT			
Ile de France -Bassin Parisien	1 040	0	0
Nord	191	0,22	1,22
Est	220	0,58	3,35
Ouest	379	0,07	0,52
Sud-Ouest	385	-0,33	-2,28
Centre-Est	364	0,28	1,87
Méditerranée	413	-0,39	-2,74
TYPE DE COMMUNE			
Rural	857	0,24	1,75
U.U. < 20 000 h.	400	0,17	1,13
U.U. 20 à 100 000 h.	404	0	0
U.U. 100 000 h.	832	0,06	0,47
Agglo. Paris.	340	0,17	0,98
Ville de Paris	159	0,11	0,50
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES			
oui	907	-0,42	-4,88
non	2 085	0	0
DÉCÈS DES PARENTS DATE DU 1^{er} DÉCÈS			
< 1926	263	-0,09	-0,60
1926 - 1946	781	0,01	0,08
1946 - 1966	1 133	0	0
> 1966	815	0,08	0,70
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1^{er} DÉCÈS			
< 30 ans	1 494	-0,21	1,48
30 - 40 ans	712	0,21	1,60
40 - 50 ans	568	0	0
50 - 60 ans	189	-0,17	-0,89
> 60 ans	29	-0,16	-0,39
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER			
non	1 042	0	0
oui	1 950	-0,04	-0,42

Tableau 3 - Héritage (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
PROFESSION DES PARENTS			
Agriculteur ép. inactive	210	- 0,14	- 0,82
Agriculteur ép. active	716	0	0
Indépendant non agric.;ép. inactive	319	0,14	0,87
Indépendant non agric.,ép. active	272	0,11	0,66
Cadre ; épouse inactive	189	0,02	0,08
Cadre ; épouse active	37	0,95	1,79
Employé-ouvrier ; épouse inactive	807	- 0,60	- 4,88
Employé-ouvrier ; épouse active	442	- 0,67	- 4,83
TAILLE DE LA FRATRIE			
- Enfant unique	393	0,10	0,57
- aîné d'une famille de 2	296	0	0
- cadet d'une famille de 2	385	0,22	1,28
- aîné d'une famille de 3	158	- 0,21	- 0,97
- cadet d'une famille de 3	423	- 0,01	- 0,05
- aîné d'une famille de 4	90	- 0,46	- 1,78
- cadet d'une famille de 4	326	- 0,09	- 0,49
- aîné d'une famille de 5 et plus	124	- 0,55	- 2,40
- cadet d'une famille de 5 et plus	797	- 0,34	- 2,17
EXISTENCE D'UNE DONATION			
non	2 613	0	0
oui	379	- 0,27	- 2,14

Tableau 4 - Héritage ou donation

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
CONSTANTE	2 992	0,43	1,18
PROFESSION(OU ANCIENNE PROFESSION) DE L'INDIVIDU			
Agriculteur	435	0	0
Artisan, petit commerçant	319	- 0,32	- 1,57
Chef d'entreprise	27	- 0,26	- 0,50
Profession libérale	51	- 0,82	- 1,59
Cadre supérieur	346	- 0,02	- 0,06
Profession intermédiaire	410	0,10	0,40
Employé	566	- 0,27	- 1,24
Ouvrier qualifié	308	- 0,24	- 1,07
Ouvrier non qualifié	251	- 0,01	- 0,02
Inactif n'ayant jamais travaillé	279	- 0,02	- 0,07
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE			
Toujours inactif	613	0,07	0,48
Toujours salarié	1 624	0	0
Salarié et indépendant	375	0,30	1,72
Toujours indépendant	380	0,65	3,06
REVENU DU MÉNAGE EN 1985			
moins de 30 000 F	152	0	0
30 000 à 50 000 F	481	0,02	0,12
50 000 à 75 000 F	545	0,24	1,24
75 000 à 100 000 F	397	0,23	1,13
100 000 à 130 000 F	388	0,30	1,44
130 000 à 200 000 F	428	0,47	2,15
200 000 à 300 000 F	303	0,47	1,85
300 000 F et plus	168	0,82	2,44
Non déclaré	130	0,34	1,28
DIPLÔME			
aucun diplôme	952	0	0
CEP	915	0,40	3,92
CAP	270	0,57	3,58
BEPC	265	0,49	2,81
Bac. techn. ; Brevet Prof.	80	0,52	1,79
Bac. général	155	0,73	3,07
Supérieur au bac.	355	0,79	3,44
TYPE DE MÉNAGE :			
"simple"	2 594	0	0
"complexe"	398	- 0,17	- 1,39
SEXE DE L'INDIVIDU :			
H	1 455	0	0
F	1 537	0,16	1,62

Tableau 4 - Héritage ou donation (suite)

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
NOMBRE D'ENFANTS			
0	405	0	0
1	599	- 0,03	- 0,18
2	788	- 0,06	- 0,44
3	597	- 0,34	- 2,35
4 ou plus	603	- 0,33	- 2,30
ZEAT			
Ile de France - Bassin Parisien	1040	0	0
Nord	191	0,28	1,48
Est	220	0,63	3,52
Ouest	379	0,21	1,39
Sud-Ouest	385	- 0,06	- 0,42
Centre-Est	364	0,48	3,09
Méditerranée	413	- 0,19	- 1,33
TYPE DE COMMUNE			
Rural	857	0,43	3,06
U.U. < 20 000 h.	400	0,11	0,75
U.U. 20 à 100 000 h.	404	0	0
U.U. 100 000 h.	832	- 0,02	- 0,14
Agglo. Paris.	340	0,25	1,36
Ville de Paris	159	0,09	0,41
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES			
oui	907	- 0,52	- 5,96
non	2085	0	0
DÉCÈS DES PARENTS			
DATE DU 1^{er} DÉCÈS			
1926		263	- 0,17
1926 - 1946	781	- 0,08	- 0,71
1946 - 1966	1133	0	0
1966	815	0,24	2,03
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1^{er} DÉCÈS			
< 30 ans	1494	- 0,17	- 1,18
30 - 40 ans	712	0,16	1,16
40 - 50 ans	568	0	0
50 - 60 ans	189	- 0,18	- 0,92
> 60 ans	29	- 0,15	- 0,36
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2^e DÉCÈS			
< 30 ans	332	- 0,29	- 1,27
30 - 40 ans	542	- 0,06	- 0,51
40 - 50 ans	917	0	0
50 - 60 ans	853	0,17	1,47
> 60 ans	348	0,21	1,37

Tableau 4 - Héritage ou donation (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2° DÉCÈS			
< 30 ans	332	- 0,29	- 1,97
30 - 40 ans	542	- 0,06	- 0,51
40 - 50 ans	917	0	0
50 - 60 ans	853	0,17	1,47
> 60 ans	348	0,21	1,37
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER			
non	1042	0	0
oui	1950	- 0,06	- 0,63
PROFESSION DES PARENTS			
Agriculteur ép. inactive	210	- 0,15	- 0,84
Agriculteur ép. active	716	0	0
Indépendant non agric.;ép. inactive	319	0,13	0,73
Indépendant non agric.;ép. active	272	0,11	0,63
Cadre ; épouse inactive	189	- 0,08	- 0,34
Cadre ; épouse active	37	1,19	1,95
Employé-ouvrier ; épouse inactive	807	- 0,77	- 6,07
Employé-ouvrier ; épouse active	442	- 0,81	- 5,70
TAILLE DE LA FRATRIE			
- Enfant unique	393	0,04	0,24
- aîné d'une famille de 2	296	0	0
- cadet d'une famille de 2	385	0,18	0,98
- aîné d'une famille de 3	158	- 0,31	- 1,39
- cadet d'une famille de 3	423	- 0,05	- 0,26
- aîné d'une famille de 4	90	- 0,54	- 2,05
- cadet d'une famille de 4	326	- 0,24	- 1,31
- aîné d'une famille de 5 et plus	124	- 0,75	- 3,18
- cadet d'une famille de 5 et plus	797	- 0,48	- 2,95
EXISTENCE D'UNE DONATION			
non	2 613	-	-
oui	379	-	-

Tableau 5 - Héritage d'argent et héritage d'un logement

Variable	Effectif échantillon	Héritage d'argent vente immobilier		Héritage logement	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
CONSTANTE	2 992	- 2,55	- 5,55	- 1,19	- 2,97
PROFESSION (OU ANCIENNE PROFESSION) DE L'INDIVIDU					
Agriculteur	435	- 0,04	- 0,15	0,21	0,80
Artisan, petit commerçant	319	- 0,20	- 0,79	0,01	0,02
Chef d'entreprise	27	0,43	0,79	0,51	0,99
Profession libérale	51	- 1,88	- 2,25	- 0,69	- 1,30
Cadre supérieur	346	0,04	0,14	0,34	1,38
Profession intermédiaire	410	0,17	0,80	0,12	0,61
Employé	566	0	0	0	0
Ouvrier qualifié	308	0,05	0,27	0,24	1,16
Ouvrier non qualifié	251	0,24	1,17	0,34	1,56
Inactif n'ayant jamais travaillé	279	- 0,39	1,52	0,41	1,54
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE					
Toujours inactif	613	0,01	0,07	- 0,05	- 0,22
Toujours salarié	1 624	0	0	0	0
Salarié et indépendant	375	0,28	1,39	0,58	2,88
Toujours indépendant	380	0,09	0,35	0,78	3,41
REVENU DU MÉNAGE EN 1985					
moins de 30 000 F	152	- 0,21	- 0,86	- 0,03	- 0,10
30 000 à 50 000 F	481	- 0,46	- 2,68	0,04	0,24
50 000 à 75 000 F	545	0	0	0	0
75 000 à 100 000 F	397	- 0,35	- 1,97	0,02	0,10
100 000 à 130 000 F	388	- 0,21	- 1,15	0,26	1,41
130 000 à 200 000 F	428	- 0,01	- 0,04	0,37	1,95
200 000 à 300 000 F	303	0,06	0,24	0,26	1,15
300 000 F et plus	168	- 0,07	- 0,22	0,76	2,73
Non déclaré	130	0,06	0,22	0,15	0,59
DIPLÔME					
aucun diplôme	952	- 0,07	- 0,28	- 0,53	- 2,54
CEP	915	0,25	1,07	- 0,16	- 0,86
CAP	270	0,31	1,14	- 0,24	- 1,02
BEPC	265	0	0	0	0
Bac. techn. ; Brevet Prof.	80	0,88	2,44	- 0,12	- 0,37
Bac. général	155	0,96	3,23	- 0,11	- 0,39
Supérieur au bac.	355	1,03	3,74	0,17	0,69
TYPE DE MÉNAGE :					
"simple"	2 594	0	0	0	0
"complexe"	398	0,08	0,49	- 0,22	- 1,37
SEXE DE L'INDIVIDU :					
H	1 455	- 0,07	- 0,60	- 0,20	- 1,66
F	1 537	0	0	0	0

Tableau 5 - Héritage d'argent et héritage d'un logement (suite)

Variable	Effectif échantillon	Héritage d'argent vente immobilier		Héritage logement	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
NOMBRE D'ENFANTS					
0	405	0	0	0	0
1	599	0,25	1,38	- 0,10	- 0,59
2	788	0,18	1,05	- 0,19	- 1,16
3	597	0,03	0,15	- 0,30	- 1,70
4 ou plus	603	- 0,03	- 0,19	- 0,24	- 1,37
ZEAT					
Ile-de-France -Bassin Parisien	1 040	0	0	0	0
Nord	191	- 0,01	- 0,06	- 0,13	- 0,55
Est	220	- 0,12	- 0,53	0,48	2,30
Ouest	379	0,01	0,04	- 0,27	- 1,45
Sud-Ouest	385	- 0,15	- 0,80	- 0,53	- 2,79
Centre-Est	364	0,17	0,93	0,22	1,23
Méditerranée	413	- 0,27	- 1,43	- 0,09	- 0,47
TYPE DE COMMUNE					
Rural	857	0,60	2,08	0,34	1,31
U.U. < 20 000 h.	400	0,77	2,61	0,06	0,21
U.U. 20 à 100 000 h.	404	0,57	1,94	0,09	0,33
U.U. 100 000 h.	832	0,38	1,32	- 0,05	- 0,21
Agglo. Paris.	340	- 0,09	- 0,29	- 0,09	- 0,33
Ville de Paris	159	0	0		
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES					
oui	907	- 0,15	- 1,26	- 0,49	- 3,88
non	2 085	0	0	0	0
DÉCÈS DES PARENTS DATE DU 1^{er} DÉCÈS					
1926	263	0	0	0	0
1926 - 1946	781	- 0,03	- 0,17	0,31	1,51
1946 - 1966	1 133	- 0,02	- 0,11	0,36	1,64
1966	815	0,09	0,38	0,31	1,22
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1^{er} DÉCÈS					
< 30 ans	1 494	0	0	0	+
30 - 40 ans	712	0,38	2,54	0,23	1,64
40 - 50 ans	568	0,39	2,11	- 0,28	- 1,55
50 - 60 ans	189	0,69	2,60	- 0,37	- 1,38
> 60 ans	29	0,54	0,96	0,87	1,97
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2^e DÉCÈS					
< 30 ans	332	- 0,02	- 0,06	- 0,26	
30 - 40 ans	542	0,14	0,62	- 0,15	- 0,70
40 - 50 ans	917	0,22	1,11	- 0,04	- 0,21
50 - 60 ans	853	- 0,05	- 0,25	0,13	0,75
> 60 ans	348	0	0	0	0

Tableau 5 - Héritage d'argent et héritage d'un logement (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Héritage d'argent vente immobilier		Héritage logement	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER					
non	1 042	0,29	2,64	0,06	0,06
oui	1 050	0	0	0	0
PROFESSION DES PARENTS					
Agriculteur, ép. inactive	210	- 0,58	- 2,23	- 0,27	
Agriculteur, ép. active	716	- 0,19	- 0,96	- 0,19	
Indépendant non agric.; ép. inactive	319	0	0	0	0
Indépendant non agric., ép. active	272	- 0,01	- 0,05	0,21	1,02
Cadre ; épouse inactive	189	- 0,32	- 1,25	- 0,22	- 0,91
Cadre ; épouse active	37	- 0,41	- 0,78	- 0,26	- 0,60
Employé-ouvrier ; épouse inactive	807	- 0,86	- 4,55	- 0,54	- 2,94
Employé-ouvrier ; épouse active	442	- 0,82	- 3,76	- 0,88	- 4,22
TAILLE DE LA FRATRIE					
- Enfant unique	393	- 2,49	- 5,38	0,84	4,49
- aîné d'une famille de 2	296	0	0	0	0
- cadet d'une famille de 2	385	0,36	1,60	0,35	1,81
- aîné d'une famille de 3	158	0,63	2,33	- 0,32	- 1,17
- cadet d'une famille de 3	423	0,57	2,61	- 0,12	- 0,61
- aîné d'une famille de 4	90	0,29	0,84	- 1,09	- 2,82
- cadet d'une famille de 4	326	0,87	3,91	- 0,20	- 0,93
- aîné d'une famille de 5 et +	124	0,25	0,80	- 0,69	- 2,07
- cadet d'une famille de 5 et +	797	0,64	3,13	- 1,05	- 5,20
EXISTENCE D'UNE DONATION					
non	2 613	0	0	0	0
oui	379	- 0,75	- 3,98	0,06	0,41

Tableau 6 - Héritage de terrains et héritage de biens professionnels

Variable	Effectif échantillon	Héritage de terrains		Héritage de biens professionnels	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
CONSTANTE	2 992	- 2,47	- 5,16	- 3,52	- 4,60
PROFESSION (OU ANCIENNE PROFESSION) DE L'INDIVIDU					
Agriculteur	435	0,40	1,46	1,33	2,83
Artisan petit commerçant	319	0,05	0,20	1,04	2,32
Chef d'entreprise	27	0,58	1,04	1,35	1,73
Profession libérale	51	- 0,20	- 0,35	0,78	0,96
Cadre supérieur	346	- 0,01	- 0,02	0,48	0,98
Profession intermédiaire	410	0,14	0,61	0,07	0,17
Employé	566	0	0	0	0
Ouvrier qualifié	308	0,03	0,11	0,20	0,44
Ouvrier non qualifié	251	0,11	0,44	1,14	2,64
Inactif n'ayant jamais travaillé	279	0,27	0,92	1,41	2,72
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE					
Toujours inactif	613	0,37	1,65	- 0,26	- 0,68
Toujours salarié	1 624	0	0	0	0
Salarié et indépendant	375	0,39	1,74	0,09	0,27
Toujours indépendant	380	0,64	2,62	0,62	1,73
REVENU DU MÉNAGE EN 1985					
moins de 30 000 F	152	- 0,24	- 0,87	0,26	0,72
30 000 à 50 000 F	481	0,21	1,16	0,08	0,30
50 000 à 75 000 F	545	0	0	0	0
75 000 à 100 000 F	397	0,49	2,47	- 0,29	- 0,85
100 000 à 130 000 F	388	0,17	0,80	- 0,18	- 0,54
130 000 à 200 000 F	428	0,62	2,89	0,25	0,76
200 000 à 300 000 F	303	0,56	2,15	0,39	1,03
300 000 F et plus	168	0,95	3,03	0,83	1,87
Non déclaré	130	- 0,01	- 0,03	- 0,25	- 0,60
DIPLÔME					
aucun diplôme	952	- 0,46	- 1,93	- 0,79	- 2,06
CEP	915	- 0,49	- 2,13	0,01	0,04
CAP	270	- 0,60	- 2,04	- 0,09	- 0,21
BEPC	265	0	0	0	0
Bac. techn. ; Brevet Prof.	80	0,02	0,06	- 2,17	- 1,84
Bac. général	155	0,52	1,71	0,08	0,16
Supérieur au bac.	355	0,34	1,20	0,03	0,06
TYPE DE MÉNAGE :					
"simple"	2 594	0	0	0	0
"complexe"	398	- 0,16	- 0,86	- 0,28	- 0,91
SEXE DE L'INDIVIDU :					
H	1 455	0,02	0,17	0,31	1,51
F	1 537	0	0	0	0

Tableau 6 - Héritage de terrains et héritage de biens professionnels (suite)

Variable	Effectif échantillon	Héritage de terrains		Héritage de biens professionnels	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
NOMBRE D'ENFANTS					
0	405	0	0	0	0
1	599	- 0,20	- 1,03	- 0,77	- 2,64
2	788	- 0,05	- 0,28	- 0,44	- 1,71
3	597	- 0,06	- 0,33	- 0,37	- 1,29
4 ou plus	603	- 0,15	- 0,78	- 0,52	- 1,82
ZEAT					
Ile de France -Bassin Parisien	1 040	0	0	0	0
Nord	191	- 0,33	- 1,16	- 1,00	- 1,99
Est	220	0,86	4,04	- 0,05	- 0,15
Ouest	379	- 0,42	- 2,12	- 0,47	- 1,61
Sud-Ouest	385	- 0,93	- 4,40	- 0,05	- 0,17
Centre-Est	364	0,10	0,53	- 0,47	- 1,42
Méditerranée	413	- 0,39	- 1,81	- 0,26	- 0,80
TYPE DE COMMUNE					
rural	857	0,80	2,70	0,79	1,64
U.U. < 20 000 h.	400	0,24	0,76	0,65	1,27
U.U. 20 à 100 000 h.	404	0,18	0,56	- 0,08	- 0,15
U.U. 100 000 h.	832	0,04	0,12	0,17	0,34
Agglo. Paris.	340	- 0,21	- 0,68	0,47	0,93
Ville de Paris	159	0	0	0	0
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES					
oui	907	- 0,42	- 3,01	- 0,30	- 1,42
non	2 085	0	0	0	0
DÉCÈS DES PARENTS DATE DU 1^{er} DÉCÈS					
1926	263	0	0	0	0
1926 - 1946	781	- 0,07	- 0,31	0,70	1,92
1946 - 1966	1133	- 0,09	- 0,39	0,77	1,98
1966	815	- 0,27	- 1,02	0,65	1,42
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1^{er} DÉCÈS					
< 30 ans	1494	0	0	0	0
30 - 40 ans	712	0,44	2,66	- 0,09	- 0,34
40 - 50 ans	568	0,29	1,43	- 0,22	- 0,69
50 - 60 ans	189	- 0,10	- 0,33	- 0,46	- 1,04
> 60 ans	29	1,03	2,03	0,56	0,78
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2^e DÉCÈS					
	332	0,33	1,24	0,37	0,92
30 - 40 ans	542	- 0,08	- 0,33	- 0,15	- 0,39
40 - 50 ans	917	- 0,07	- 0,35	- 0,20	- 0,61
50 - 60 ans	853	0,07	0,34	0,16	0,55
> 60 ans	348	0	0	0	0

Tableau 6 - Héritage de terrains et héritage de biens professionnels (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Héritage de terrains		Héritage de biens professionnels	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER					
non	1 042	- 0,05	- 0,40	0,30	1,66
oui	1 950	0	0	0	0
PROFESSION DES PARENTS					
Agriculteur, ép. inactive	210	0,74	2,73	- 0,22	- 0,60
Agriculteur, ép. active	716	0,91	4,12	- 0,20	- 0,68
Indépendant non agric.; ép. inactive	319	0	0	0	0
Indépendant non agric., ép. active	272	0,28	1,18	0,45	1,60
Cadre ; épouse inactive	189	- 0,50	- 1,63	- 3,70	- 2,89
Cadre ; épouse active	37	0,02	0,04	- 1,08	- 1,24
Employé-ouvrier ; épouse inactive	807	- 0,50	- 2,19	- 2,34	- 5,53
Employé-ouvrier ; épouse active	442	- 0,68	- 2,59	- 2,68	- 4,68
TAILLE DE LA FRATRIE					
- Enfant unique	393	0,91	3,98	1,20	3,59
- aîné d'une famille de 2	296	0	0	0	0
- cadet d'une famille de 2	385	0,54	2,31	0,60	1,73
- aîné d'une famille de 3	158	0,59	2,02	0,51	1,13
- cadet d'une famille de 3	423	0,02	0,07	0,14	0,38
- aîné d'une famille de 4	90	- 0,13	- 0,36	0,37	0,74
- cadet d'une famille de 4	326	0,18	0,73	0,19	0,48
- aîné d'une famille de 5 et +	124	- 0,37	- 0,98	- 0,06	- 0,10
- cadet d'une famille de 5 et +	797	- 0,39	- 1,71	- 0,69	- 1,86
EXISTENCE D'UNE DONATION					
non	2 613	0	0	0	0
oui	379	0,03	0,17	- 0,55	- 2,27

Tableau 7 - Héritage d'actifs financiers et héritage de meubles

Variable	Effectif échantillon	Héritage d'actifs financiers		Héritage de meubles	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
CONSTANTE	2 992	- 2,09	- 4,08	0,86	2,57
PROFESSION (OU ANCIENNE PROFESSION) DE L'INDIVIDU					
Agriculteur	435	0,26	0,77	0,16	0,72
Artisan, petit commerçant	319	- 0,30	- 0,95	- 0,04	- 0,19
Chef d'entreprise	27	- 0,55	- 0,81	0,01	0,03
Profession libérale	51	- 0,85	- 1,44	- 0,86	- 1,78
Cadre supérieur	346	0,21	0,76	0,09	0,43
Profession intermédiaire	410	- 0,01	- 0,02	0,17	1,01
Employé	566	0	0	0	0
Ouvrier qualifié	308	- 0,06	- 0,23	0,08	0,51
Ouvrier non qualifié	251	- 0,12	- 0,39	0,12	0,70
Inactif n'ayant jamais travaillé	279	0,03	0,11	0,28	1,32
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE					
Toujours inactif	613	0,30	1,24	0,13	0,82
Toujours salarié	1 624	0	0	0	0
Salarié et indépendant	375	0,04	0,15	0,09	0,51
Toujours indépendant	380	0,41	1,40	0,61	3,04
REVENU DU MÉNAGE EN 1985					
moins de 30 000 F	152	0,17	0,50	- 0,45	- 2,19
30 000 à 50 000 F	481	- 0,27	- 1,08	- 0,24	- 1,75
50 000 à 75 000 F	545	0	0	0	0
75 000 à 100 000 F	397	0,26	1,09	- 0,21	- 1,48
100 000 à 130 000 F	388	0,39	1,64	- 0,27	- 1,80
130 000 à 200 000 F	428	0,70	3,02	- 0,13	- 0,82
200 000 à 300 000 F	303	1,02	3,89	0,12	0,60
300 000 F et plus	168	1,18	3,82	0,55	2,14
Non déclaré	130	0,44	1,31	0,14	0,65
DIPLÔME					
aucun diplôme	952	- 0,56	- 2,20	- 0,47	- 2,69
CEP	915	- 0,40	- 1,74	- 0,27	- 1,69
CAP	270	- 0,23	- 0,83	- 0,38	- 1,88
BEPC	265	0	0	0	0
Bac. techn. ; Brevet Prof.	80	- 0,30	- 0,73	- 0,55	- 1,80
Bac. général	155	- 0,20	- 0,65	- 0,22	- 0,93
Supérieur au bac.	355	0,43	1,62	0,11	0,50
TYPE DE MÉNAGE : "simple"					
	2 594	0	0	0	0
"complexe"					
	398	- 0,31	- 1,54	- 0,17	- 1,34
SEXE DE L'INDIVIDU : H					
	1 455	- 0,20	- 1,30	- 0,04	- 0,40
F					
	1 537	0	0	0	0

Tableau 7 - Héritage d'actifs financiers et héritage de meubles (suite)

Variable	Effectif échantillon	Héritage d'actifs financiers		Héritage de meubles	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
NOMBRE D'ENFANTS					
0	405	0	0	0	0
1	599	- 0,31	- 1,48	- 0,29	- 2,04
2	788	- 0,29	- 1,44	- 0,21	- 1,57
3	597	- 0,16	- 0,75	- 0,27	- 1,89
4 ou plus	603	- 0,42	- 1,84	- 0,29	- 1,98
ZÉAT					
Ile de France - Bassin Parisien	1 040	0	0	0	0
Nord	191	0,16	0,50	0,04	0,18
Est	220	0,87	3,30	0,63	3,54
Ouest	379	0,76	3,24	0,38	2,50
Sud-Ouest	385	0,33	1,36	- 0,02	- 0,10
Centre-Est	364	0,45	1,82	- 0,01	- 0,01
Méditerranée	413	- 0,18	- 0,66	- 0,23	- 1,44
TYPE DE COMMUNE					
Rural	857	- 0,20	- 0,62	- 0,67	- 3,08
U.U. < 20 000 h.	400	- 0,14	- 0,43	- 0,63	- 2,78
U.U. 20 à 100 000 h.	404	- 0,07	- 0,23	- 0,76	- 3,36
U.U. 100 000 h.	832	- 0,28	- 0,87	- 0,65	- 2,95
Agglo. Paris.	340	0,48	1,63	- 0,28	- 1,28
Ville de Paris	159	0	0	0	0
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES					
oui	907	- 0,68	- 4,08	- 0,23	- 2,39
non	2 085	0	0	0	0
DÉCÈS DES PARENTS DATE DU 1^{er} DÉCÈS					
1926	263	0	0	0	0
1926 - 1946	781	0,71	2,32	0,08	0,47
1946 - 1966	1 133	0,84	2,70	0,14	0,83
1966	815	1,22	3,57	0,12	0,60
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1^{er} DÉCÈS					
< 30 ans	1 494	0	0	0	0
30 - 40 ans	712	- 0,54	- 2,83	0,16	1,30
40 - 50 ans	568	- 0,18	- 0,82	0,06	0,38
50 - 60 ans	189	- 0,44	- 1,38	- 0,24	- 1,10
> 60 ans	29	- 0,32	- 0,55	0,25	0,60
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2^e DÉCÈS					
< 30 ans	332	- 0,28	- 0,93	- 0,25	- 1,03
30 - 40 ans	542	- 0,58	- 2,13	- 0,15	- 0,83
40 - 50 ans	917	- 0,19	- 0,83	- 0,03	- 0,19
50 - 60 ans	853	- 0,28	- 1,29	0,05	0,34
> 60 ans	348	0	0	0	0

Tableau 7 - Héritage d'actifs financiers et héritage de meubles (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Héritage d'actifs financiers		Héritage de meubles	
		Bêta	Bêta/Sigma	Bêta	Bêta/Sigma
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER					
non	1 042	0,13	1,00	- 0,15	- 1,62
oui	1 950	0	0	0	0
PROFESSION DES PARENTS					
Agriculteur, ép. inactive	210	- 1,22	- 3,14	- 0,58	
Agriculteur, ép. active	716	- 0,56	- 2,33	- 0,38	
Indépendant non agric.; ép. inactive	319	0	0	0	0
Indépendant non agric., ép. active	272	- 0,01	- 0,02	- 0,52	- 2,79
Cadre ; épouse inactive	189	0,14	0,57	0,01	0,03
Cadre ; épouse active	37	0,32	0,73	0,00	0,00
Employé-ouvrier ; épouse inactive	807	- 0,99	- 4,43	- 0,53	- 3,43
Employé-ouvrier ; épouse active	442	- 0,60	- 2,47	- 0,78	- 4,53
TAILLE DE LA FRATRIE					
- Enfant unique	393	0,59	2,41	0,72	4,31
- aîné d'une famille de 2	296	0	0	0	0
- cadet d'une famille de 2	385	0,17	0,65	0,02	0,12
- aîné d'une famille de 3	158	0,18	0,56	- 0,33	- 1,48
- cadet d'une famille de 3	423	0,09	0,34	- 0,14	- 0,84
- aîné d'une famille de 4	90	0,08	0,20	- 0,74	- 2,58
- cadet d'une famille de 4	326	0,12	0,42	- 0,25	- 1,41
- aîné d'une famille de 5 et +	124	0,34	0,92	- 0,42	- 1,70
- cadet d'une famille de 5 et +	797	0,13	0,53	- 0,71	- 4,43
EXISTENCE D'UNE DONATION					
non	2 613	0	0	0	0
oui	379	0,22	1,24	- 0,02	- 0,13

Tableau 8 - Héritage de bijoux

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
CONSTANTE	2 992	- 0,86	- 1,76
PROFESSION (OU ANCIENNE PROFESSION) DE L'INDIVIDU			
Agriculteur	435	1,06	2,92
Artisan, petit commerçant	319	0,17	0,51
Chef d'entreprise	27	0,44	0,65
Profession libérale	51	- 0,28	- 0,47
Cadre supérieur	346	- 0,01	- 0,01
Profession intermédiaire	410	0,11	0,47
Employé	566	0	0
Ouvrier qualifié	308	0,16	0,58
Ouvrier non qualifié	251	0,09	0,30
Inactif n'ayant jamais travaillé	279	0,44	1,39
TYPE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE			
Toujours inactif	613	- 0,07	- 0,27
Toujours salarié	1 624	0	0
Salarié et indépendant	375	- 0,08	- 0,29
Toujours indépendant	380	0,10	0,30
REVENU DU MÉNAGE EN 1985			
moins de 30 000 F	152	- 1,05	- 2,15
30 000 à 50 000 F	481	- 0,22	- 0,90
50 000 à 75 000 F	545	0	0
75 000 à 100 000 F	397	- 0,11	- 0,47
100 000 à 130 000 F	388	0,34	1,44
130 000 à 200 000 F	428	0,26	1,08
200 000 à 300 000 F	303	0,14	0,47
300 000 F et plus	168	0,58	1,73
Non déclaré	130	0,37	1,09
DIPLÔME			
aucun diplôme	952	- 0,74	- 2,85
CEP	915	- 0,66	- 2,74
CAP	270	- 0,23	- 0,78
BEPC	265	0	0
Bac. techn. ; Brevet Prof.	80	- 1,17	- 2,06
Bac. général	155	0,01	0,03
Supérieur au bac.	355	0,49	1,75
TYPE DE MENAGE :			
"simple"	2 594	0	0
"complexe"	398	- 0,33	- 1,57
SEXE DE L'INDIVIDU :			
H	1 455	- 0,68	- 4,14
F	1 537	0	0

Tableau 8 - Héritage de bijoux (suite)

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
NOMBRE D'ENFANTS			
0	405	0	0
1	599	- 0,23	- 0,95
2	788	0,32	1,45
3	597	0,02	0,09
4 ou plus	603	0,26	1,08
ZEAT			
Ile de France -Bassin Parisien	1 040	0	0
Nord	191	- 0,86	- 2,17
Est	220	- 0,21	- 0,67
Ouest	379	- 0,03	- 0,13
Sud-Ouest	385	0,32	1,35
Centre-Est	364	0,02	0,06
Méditerranée	413	- 0,62	- 2,29
TYPE DE COMMUNE			
Rural	857	- 1,17	- 3,76
U.U. < 20 000 h.	400	- 0,95	- 2,89
U.U. 20 à 100 000 h.	404	- 0,70	- 2,25
U.U. 100 000 h.	832	- 0,50	- 1,66
Agglo. Paris.	340	- 0,46	- 1,64
Ville de Paris	159	0	0
ARRÊT D'ÉTUDES POUR RAISONS FINANCIÈRES			
oui	907	- 0,45	- 2,72
non	2 085	0	0
DÉCÈS DES PARENTS DATE DU 1^{er} DÉCÈS			
1926		263	+
1926 - 1946	781	0,51	1,67
1946 - 1966	1 133	0,63	1,99
1966	815	0,69	1,98
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 1^{er} DÉCÈS			
< 30 ans	1 494	0	0
30 - 40 ans	712	0,37	2,03
40 - 50 ans	568	- 0,06	- 0,24
50 - 60 ans	189	- 0,28	- 0,79
> 60 ans	29	- 0,78	- 0,88
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2^e DÉCÈS			
< 30 ans	332	- 0,01	- 0,04
30 - 40 ans	542	0,13	0,45
40 - 50 ans	917	- 0,04	- 0,15
50 - 60 ans	853	0,06	0,26
> 60 ans	348	0	0

Tableau 8 - Héritage de bijoux (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Héritage	
		Bêta	Bêta/Sigma
AGE DE L'INDIVIDU LORS DU 2° DÉCÈS			
< 30 ans	332	- 0,01	- 0,04
30 - 40 ans	542	0,13	0,45
40 - 50 ans	917	- 0,04	- 0,15
50 - 60 ans	853	0,06	0,26
> 60 ans	348	0	0
PÈRE DÉCÉDÉ EN PREMIER			
non	1 042	0,12	0,85
oui	1 950	0	0
PROFESSION DES PARENTS			
Agriculteur, ép. inactive	210	- 0,74	- 2,23
Agriculteur, ép. active	716	- 0,99	- 3,75
Indépendant non agric.,ép. inactive	319	0	0
Indépendant non agric.,ép. active	272	- 0,02	- 0,09
Cadre ; épouse inactive	189	- 0,39	- 1,41
Cadre ; épouse active	37	- 0,35	- 0,67
Employé-ouvrier ; épouse inactive	807	- 0,65	- 2,99
Employé-ouvrier ; épouse active	442	- 1,01	- 3,76
TAILLE DE LA FRATRIE			
- Enfant unique	393	- 2,43	- 5,36
- aîné d'une famille de 2	296	0	0
- cadet d'une famille de 2	385	0,14	0,56
- aîné d'une famille de 3	158	0,04	0,13
- cadet d'une famille de 3	423	0,18	0,75
- aîné d'une famille de 4	90	0,04	0,10
- cadet d'une famille de 4	326	0,09	0,35
- aîné d'une famille de 5 et plus	124	- 0,04	- 0,10
- cadet d'une famille de 5 et plus	797	- 0,38	- 1,56
EXISTENCE D'UNE DONATION			
non	2 613	0	0
oui	379	- 0,22	- 1,04

Tableau 9 : Les mesures de transmission du patrimoine choisies par les couples de retraités.

en %

	Couples de retraités				
	avec enfants			sans enfants	ensemble
	salariés	non salariés	ensemble		
DONATION AU DERNIER VIVANT	45,5	48,0	46,0	49,6	46,3
dont : avec donations aux enfants	4,9	16,4	7,5	0	6,9
TESTAMENT	1,7	1,1	1,5	5,4	1,8
dont : avec donations aux enfants	0,4	0	0,3	0	0,3
DONATION AU DERNIER VIVANT ET TESTAMENT	5,7	7,6	6,1	13,9	6,8
dont : avec donations aux enfants	0,5	2,9	1,1	0	1,0
DONATIONS AUX ENFANTS	2,2	12,6	4,7	0	4,2
AUCUNE MESURE	45,0	30,6	41,7	31,1	40,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille de l'échantillon	495	203	698	63	761

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

Champ : Couples de retraités.

Tableau 10 - Fréquence du testament

en %

Etat matrimonial	Testament	Effectif
Veuf sans enfant(1)	26,1	4,8
Célibataire	15,3	7,0
Ménage "complexe" (2)	17,2	7,8
Divorcé (3)	5,1	4,6
Veuf avec enfants de plusieurs lits (4)	8,0	6,4
Marié sans enfant (1)	15,4	3,2
Marié avec enfants (1)	6,2	34,1
Veuf avec enfants (1)	4,5	32,1
Ensemble	8,5	100,0

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

Champ : Retraités ou veufs(ves).

(1) Ménage "simple" : un seul mariage et pas d'enfants de lits différents, ni de la personne de référence, ni du conjoint.

(2) Célibataire, veuf ou divorcé vivant en couple, ou couple ayant été marié plusieurs fois, ou personne de référence ou conjoint ayant enfants de lits différents.

(3) Ne vivant pas en couple.

(4) Ou ayant été marié plusieurs fois.

L'ordre des variables du tableau est celui de leur importance "toutes choses égales par ailleurs".

Tableau 11 - La donation au dernier vivant

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	108	0	0	39,5	11
petit indépendant	83	0,90	2,35	66,0	9
gros indép. prof. libérale	30	0,37	0,61	72,6	3
cadre	15	0,47	1,09	61,5	15
profession intermédiaire	128	0,12	0,31	51,1	13
employé	73	0,85	2,07	54,3	14
ouvrier qualifié	125	0,81	2,26	51,8	24
ouvrier non qualifié	57	0,75	1,79	40,0	11
REVENU EN 1985					
moins de 50 000 F	113	- 0,55	- 1,90	31,5	15
50 000 à 75 000 F	163	0	0	50,7	25
75 000 à 100 000 F	106	0,23	0,79	54,4	15
100 000 à 130 000 F	121	0,09	0,31	61,4	16
130 000 à 200 000 F	105	0,14	0,39	63,6	12
plus de 200 000 F	113	0,14	0,35	65,4	12
inconnu	36	- 0,49	- 1,05	40,6	5
PATRIMOINE					
moins de 20 000 F	143	- 0,90	- 2,92	24,7	22
de 20 à 100 000 F	99	0	0	50,4	14
de 100 à 300 000 F	145	0,44	1,50	62,8	20
de 300 à 500 000 F	173	0,62	2,04	64,3	21
de 500 à 1 000 000 F	68	0,81	1,98	69,8	7
plus de 1 000 000 F	65	1,28	2,75	76,8	7
inconnu	64	0,10	0,27	46,6	9
DIPLÔME					
aucun diplôme	223	0	0	42,4	33
CEP	233	0,03	0,14	54,0	32
CAP ou BEPC	127	0,35	1,14	59,5	17
baccalauréat	62	0,29	0,73	61,0	7
supérieur ou non déclaré	112	- 0,17	- 0,42	64,7	11
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	65	- 1,04	- 3,23	39,4	9
60 à 69	368	0	0	55,0	47
70 à 79	241	0,05	0,27	54,3	33
80 et plus	83	0,23	0,74	50,4	11
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	318	0	0	46,0	45
oui	439	0,09	0,48	58,5	55

Tableau 11 - La donation au dernier vivant (suite)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
ASSURANCE-VIE					
aucune	443	0	0	47,4	61
en cas de décès	153	0,41	1,80	60,4	19
en cas de vie + retraite	80	0,53	1,77	62,6	10
mixte	81	0,34	1,14	61,6	10
DISPOSER D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE					
non	383	0	0	46,0	52
oui	374	0,59	3,23	60,2	48
TYPE DE MÉNAGE					
complexe	122	- 0,37	- 1,54	48,4	16
simple	635	0	0	53,7	84
NOMBRE D'ENFANTS					
0	0,63	0,43	1,27	63,5	8
1	162	0,21	0,82	58,8	21
2	188	0	0	54,2	25
3	166	0,04	0,18	54,7	21
4 et plus	178	- 0,20	- 0,83	41,4	25
ZEAT					
Ile de France	113	0,42	1,31	55,9	14
Bassin Parisien	131	0,84	2,77	60,4	17
Nord	45	0,59	1,42	45,5	6
Est	54	0,51	1,32	58,7	7
Ouest	100	0,76	2,34	54,7	14
Sud Ouest	115	0,37	1,19	53,9	15
Centre Est	90	0,07	0,20	48,9	12
Méditerranée	109	0	0	41,9	15
PARENTS					
PROFESSION					
Agriculteur	222	0	0	49,2	29
Indépendant	152	- 0,23	- 0,80	59,6	18
Cadre	62	- 0,48	- 1,23	59,4	7
Employé	105	- 0,29	- 0,93	51,4	14
Ouvrier	174	- 0,12	- 0,44	49,9	26
Inactif	42	0,19	0,46	58,2	6

Tableau 11 - La donation au dernier vivant (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	625	0	0	51,5	84
oui	132	0,09	0,37	59,8	16
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	599	0	0	48,7	81
oui	158	0,73	3,25	70,5	19
AVAIENT FAIT UN TESTAMENT					
non	706	0	0	51,9	94
oui	51	0,28	0,80	67,7	6
CONSTANTE	757	- 1,56	- 3,08	52,8	100

Champ : couples mariés retraités ayant perdu au moins un des quatre parents : 2 990 100.

- 2 log-vraisemblance = 876,1. Nombre de couples ayant effectué une donation = 408.

Source : enquête actifs financiers 1986.

Tableau 12 - La donation au dernier vivant

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	108	0	0	39,5	11
petit indépendant	83	0,83	2,15	66,0	9
gros indép. prof. libérale	30	0,29	0,48	72,6	3
cadre	15	0,39	0,90	61,5	15
profession intermédiaire	128	0,08	0,20	51,1	13
employé	73	0,83	1,99	54,3	14
ouvrier qualifié	125	0,79	2,14	51,8	24
ouvrier non qualifié	57	0,53	1,25	40,0	11
REVENU EN 1985					
moins de 50 000 F	113	- 0,64	- 2,14	31,5	15
50 000 à 75 000 F	163	0	0	50,7	25
75 000 à 100 000 F	106	0,20	0,64	54,4	15
100 000 à 130 000 F	121	0,14	0,43	61,4	16
130 000 à 200 000 F	105	0,14	0,40	63,6	12
plus de 200 000 F	113	0,06	0,19	65,4	12
inconnu	36	- 0,46	- 0,95	40,6	5
PATRIMOINE					
moins de 20 000 F	143	- 0,35	- 1,05	24,7	22
de 20 à 100 000 F	99	0	0	50,4	14
de 100 à 300 000 F	145	0,10	0,33	62,8	20
de 300 à 500 000 F	173	0,16	0,49	64,3	21
de 500 à 1 000 000 F	68	0,35	0,83	69,8	7
plus de 1 000 000 F	65	0,77	1,61	76,8	7
inconnu	64	- 0,02	- 0,06	46,6	9
DIPLÔME					
aucun diplôme	223	0	0	42,4	33
CEP	233	0,04	0,16	54,0	32
CAP ou BEPC	127	0,31	1,00	59,5	17
baccalauréat	62	0,15	0,37	61,0	7
supérieur ou non déclaré	112	- 0,25	- 0,63	64,7	11
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	65	- 1,07	- 3,06	39,4	9
60 à 69	368	0	0	55,0	47
70 à 79	241	0,08	0,37	54,3	33
80 et plus	83	0,32	1,04	50,4	11
POSSÉDER UN LOGEMENT					
non	157	0	0	8,8	23
oui, seul	245	1,20	3,98	36,8	35
oui, avec autres biens	355	1,58	4,98	54,5	42

Tableau 12 - La donation au dernier vivant (suite)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	318	0	0	46,0	45
oui	439	0,07	0,35	58,5	55
ASSURANCE-VIE					
aucune	443	0	0	47,4	61
en cas de décès	153	0,38	1,61	60,4	19
en cas de vie + retraite	80	0,56	1,82	62,6	10
mixte	81	0,35	1,14	61,6	10
DISPOSER D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE					
non	383	0	0	46,0	52
oui	374	0,53	2,87	60,2	48
TYPE DE MÉNAGE					
complexe	122	-0,36	-1,45	48,4	16
simple	635	0	0	53,7	84
NOMBRE D'ENFANTS					
0	63	0,51	1,45	63,5	8
1	162	0,26	1,02	58,8	21
2	188	0	0	54,2	25
3	166	0,05	0,21	54,7	21
4 et plus	178	-0,07	-0,28	41,4	25
ZEAT					
Ile-de-France	113	0,41	1,26	55,9	14
Bassin Parisien	131	0,80	2,56	60,4	17
Nord	45	0,50	1,19	45,5	6
Est	54	0,55	1,37	58,7	7
Ouest	100	0,69	2,09	54,7	14
Sud Ouest	115	0,34	1,09	53,9	15
Centre Est	90	0,06	0,17	48,9	12
Méditerranée	109	0	0	41,9	15
PARENTS					
PROFESSION					
Agriculteur	222	0	0	49,2	29
Indépendant	152	-0,10	-0,35	59,6	18
Cadre	62	-0,44	-1,12	59,4	7
Employé	105	-0,13	-0,42	51,4	14
Ouvrier	174	-0,03	-0,13	49,9	26
Inactif	42	0,29	0,66	58,2	6

Tableau 12 - La donation au dernier vivant (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	599	0	0	48,7	81
oui	158	0,78	3,42	70,5	19
AVAIENT FAIT UN TESTAMENT					
non	706	0	0	51,9	94
oui	51	0,22	0,63	67,7	6
CONSTANTE	757	- 2,52	- 4,44	52,8	100

Champ : couples retraités ayant perdu au moins un des quatre parents = 2 990 100

- 2 log vraisemblance = 849, 8

Source : Enquête actif financier 1986

Tableau 13 - Le testament

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	219	0,68	1,43	8,0	11
petit indépendant	170	0,71	1,60	10,3	9
gros indép. prof. libérale	50	1,11	2,00	28,6	2
cadre	216	1,06	2,44	18,1	10
profession intermédiaire	213	0,78	1,90	12,4	11
employé	279	0	0	4,7	25
ouvrier qualifié	207	0,39	0,84	5,3	18
ouvrier non qualifié	151	0,32	0,58	5,0	13
REVENU EN 1985					
moins de 30 000 F	123	- 0,39	- 0,79	4,8	9
30 000 à 50 000 F	346	- 0,42	- 1,15	5,0	26
50 000 à 75 000 F	331	0	0	6,5	24
75 000 à 100 000 F	182	0,48	1,30	9,6	12
100 000 à 130 000 F	172	- 0,05	- 0,13	8,1	11
130 000 à 200 000 F	143	0,67	1,68	15,6	8
plus de 200 000 F	139	0,70	1,55	22,1	6
inconnu	69	0,18	0,34	12,4	4
PATRIMOINE					
moins de 20 000 F	229	0	0	2,8	18
de 20 à 100 000 F	225	0,15	0,31	4,6	17
de 100 à 300 000 F	216	0,75	1,64	10,9	15
de 300 à 500 000 F	255	0,22	0,42	5,9	17
de 500 à 1 000 000 F	264	0,99	1,92	13,1	15
plus de 1 000 000 F	180	1,25	2,21	20,6	9
inconnu	136	0,15	0,26	6,7	9
DIPLÔME					
aucun diplôme	541	0	0	7,0	39
CEP	470	- 0,23	- 0,82	7,4	32
CAP	116	- 0,78	- 1,48	4,7	8
BEPC	110	- 0,41	- 0,96	8,2	7
baccalauréat	105	- 0,43	- 0,96	12,2	6
supérieur ou non déclaré	163	- 0,17	- 0,43	21,9	8
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	176	0	0	2,7	12
60 à 69	594	0,59	1,29	7,2	37
70 à 79	494	0,93	1,98	8,9	34
80 et plus	241	1,52	3,07	14,1	17

Tableau 13 - Le testament (suite)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	698	0	0	6,2	49
oui	807	- 0,08	- 0,35	10,6	51
ETRE PROPRIÉTAIRE DE DE SON LOGEMENT					
non	559	0	0	5,6	40
OUI	946	0,22	0,78	10,5	40
ASSURANCE-VIE					
aucune	1 006	0	0	7,0	70
en cas de décès	247	0,37	1,38	12,1	15
en cas de vie + retraite	124	- 0,03	- 0,07	8,0	7
mixte	128	0,53	1,65	15,5	8
TYPE DE MÉNAGE					
célibataire	97	2,15	5,58	15,3	7
couple "simple"					
- sans enfant	55	1,04	2,24	15,4	3
- avec enfant sans donation	496	0	0	5,5	30
- avec enfant et donation	85	0,74	1,74	11,3	5
veuf "simple"					
- sans enfant	65	2,63	6,47	26,7	
- avec enfant sans donation	338	0,05	0,14	2,9	25
- avec enfant et donation	101	1,11	2,53	8,9	8,9
Divorcé	55	1,49	2,56	5,1	4
Veuf "complexe"					
- sans donation	66	0,58	0,87	2,6	2,6
- avec donation	17	2,33	3,41	27,7	1
Autre "complexe"					
- sans donation	111	1,39	4,10	18,4	
- avec donation	19	0,38	0,45	10,1	1
PARENTS					
Profession					
Agriculteur	418	- 0,17	- 0,57	6,0	26
Indépendant	250	0,19	0,70	14,1	16
Cadre	91	- 0,24	- 0,60	12,2	
Autre salarié	746	0	0	7,7	53
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	1 278	0	0	8,7	86
oui	227	- 0,40	- 1,31	7,1	14
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	1 218	0	0	7,6	82
oui	287	0,34	1,43	12,5	18

Champ : ménages retraités ou veufs ayant perdu au moins un des quatre parents : 6 653 987

- 2 log - vraisemblance = 750,0. Nombre de ménages testateurs : 146.

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

Tableau 14 - Le testament (version additive)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	219	0,70	1,55	8,0	11
petit indépendant	170	0,74	1,71	10,3	9
gros indép. prof. libérale	50	1,32	0,52	28,6	2
cadre	216	1,04	0,41	18,1	10
profession intermédiaire	213	0,75	0,40	12,4	11
employé	279	0	0	4,7	25
ouvrier qualifié	207	0,45	0,46	5,3	18
ouvrier non qualifié	151	0,42	0,53	5,0	13
REVENU EN 1985					
moins de 30 000 F	123	- 0,30	- 0,63	4,8	9
30 000 à 50 000 F	346	- 0,43	- 1,20	5,0	26
50 000 à 75 000 F	331	0	0	6,5	24
75 000 à 100 000 F	182	0,33	0,92	9,6	12
100 000 à 130 000 F	172	- 0,13	- 0,32	8,1	11
130 000 à 200 000 F	143	0,53	1,35	15,6	8
plus de 200 000 F	139	0,59	1,32	22,1	6
inconnu	69	0,17	0,32	12,4	4
PATRIMOINE					
moins de 20 000 F	229	0	0	2,8	18
de 20 à 100 000 F	225	0,15	0,31	4,6	17
de 100 à 300 000 F	216	0,90	2,06	10,9	15
de 300 à 500 000 F	255	0,37	0,79	5,9	17
de 500 à 1 000 000 F	264	1,16	2,56	13,1	15
plus de 1 000 000 F	180	1,44	2,91	20,6	9
inconnu	136	0,25	0,47	6,7	9
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	176	0	0	2,7	12
60 à 69	594	0,82	1,82	7,2	37
70 à 79	494	1,18	2,57	8,9	34
80 et plus	241	1,72	3,52	14,1	17
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	698	0	0	6,2	49
oui	807	- 0,10	- 0,46	10,6	51
ASSURANCE-VIE					
aucune	1 006	0	0	7,0	70
en cas de décès	247	0,35	1,34	12,1	15
en cas de vie + retraite	124	- 0,10	- 0,26	8,0	7
mixte	128	0,45	1,42	15,5	8

Tableau 14 - Le testament (version additive) (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
TYPE DE MÉNAGE					
célibataire	97	2,09	5,78	15,3	7
couple "simple"					
- sans enfant	55	1,01	2,24	15,4	3
- avec enfant	581	0	0	6,3	35
veuf "simple"					
- sans enfant		65	2,51	6,50	26,7
- avec enfant	439	0,20	0,61	4,2	32
Divorcé	55	1,33	2,37	5,1	4
Veuf "complexe"	83	0,98	2,06	8,0	6
Autre "complexe"	130	1,12	3,65	17,3	8
DONATION AUX ENFANTS					
oui	234	0,60	2,26	11,6	15
non	1 271	0	0	7,9	85
PARENTS					
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	1 278	0	0	8,7	86
oui	227	-0,41	-1,36	7,1	14
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	1 218	0	0	7,6	82
oui	287	0,33	1,45	12,5	18
PARENTS					
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	1 278	0	0	8,7	86
oui	227	-0,41	-1,36	7,1	14
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	1 218	0	0	7,6	82
oui	287	0,33	1,45	12,5	18
AVAIENT FAIT UN TESTAMENT					
non	1 411	0	0	7,8	95
oui	94	0,73	2,44	19,9	5
CONSTANTE	1 505	-5,76	-8,03	8,5	100

Champ : ménages retraités ou veufs ayant perdu au moins un des quatre parents : 6 653 987.

- 2 log - vraisemblance = 763,2. Nombre de ménages testateurs : 146.

Tableau 15 - Le testament chez les retraités non veufs

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	127	0,01	0,01	5,8	10
petit indépendant	101	0,89	1,37	12,7	9
gros indép. prof. libérale	33	1,03	1,37	26,9	3
cadre	170	1,16	1,88	18,9	13
profession intermédiaire	151	0,98	1,60	13,0	13
employé	111	0	0	3,4	18
ouvrier qualifié	150	0,74	1,14	5,6	23
ouvrier non qualifié	75	0,68	0,89	7,1	11
REVENU EN 1985					
moins de 30 000 F	36	0,88	1,36	13,2	4
30 000 à 50 000 F	145	-0,04	-0,08	5,9	18
50 000 à 75 000 F	205	0	0	6,0	26
75 000 à 100 000 F	127	0,07	0,14	8,4	14
100 000 à 130 000 F	130	-0,25	-0,49	7,1	14
130 000 à 200 000 F	114	0,21	0,42	14,2	11
plus de 200 000 F	119	0,43	0,78	21,3	9
inconnu	42	0,19	0,26	11,5	4
PATRIMOINE					
moins de 20 000 F	98	0	0	1,9	13
de 20 à 100 000 F	122	0,60	0,79	4,0	16
de 100 à 300 000 F	127	1,49	2,12	11,3	15
de 300 à 500 000 F	162	1,08	1,50	7,9	18
de 500 à 1 000 000 F	193	1,73	2,44	12,3	18
plus de 1 000 000 F	138	2,07	2,73	21,7	11
inconnu	78	1,11	1,39	7,8	9
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	79	0	0	3,3	9
60 à 69	439	0,37	0,65	9	46
70 à 79	299	0,74	1,24	11,8	34
80 et plus	101	0,74	1,11	12,4	11
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	403	0	0	6,6	47
oui	515	-0,12	-0,43	11,7	53
ASSURANCE-VIE					
aucune	572	0	0	7,4	66
en cas de décès	167	0,52	1,67	15,5	17
en cas de vie + retraite	86	-0,47	-0,97	6,7	8
mixte	93	0,42	1,13	14,2	9

Tableau 15 - Le testament chez les retraités non veufs (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
DISPOSER D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE					
non	464	0	0	5,1	53
oui	454	0,82	2,98	14,1	47
TYPE DE MÉNAGE					
célibataire	97	1,90	4,76	15,3	12
couple "simple"					
- sans enfant	55	1,15	2,46	15,4	6
- avec enfant sans donation	496	0	0	5,5	52
- avec enfant et donation	85	0,94	2,15	11,4	8
Divorcé	55	1,41	2,35	5,1	8
AUTRE "COMPLEXE"					
sans donation	111	1,50	4,34	18,4	12
avec donation		19	0,60	0,71	10,1
PARENTS					
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	767	0	0	9,6	85
oui	151	-0,28	-0,78	8,0	15
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	767	0	0	8,5	82
oui	181	0,31	1,11	13,4	18
AVAIENT FAIT UN TESTAMENT					
non	858	0	0	8,1	94
oui	60	1,04	2,97	30,4	6
CONSTANTE	918	-6,46	-6,28	9,3	100

Champ : ménages retraités ayant perdu au moins un des quatre parents : 3 809 392.

- 2 log - vraisemblance = 7448,2. Nombre de ménages testateurs : 97.

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

Tableau 16 - Le testament chez les veuf(ve)s

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	92	1,70	2,43	10,3	12
petit indépendant	69	0,63	0,87	7,1	9
gros indép. prof. libérale	17	1,88	2,06	31,7	2
cadre	46	1,16	1,65	15,9	16
profession intermédiaire	62	0,89	1,32	11,2	8
employé	168	0	0	5,5	35
ouvrier qualifié	57	-0,16	-0,18	4,5	12
ouvrier non qualifié	76	-0,01	-0,01	2,8	16
REVENU EN 1985					
moins de 30 000 F	87	-1,86	-2,01	1,8	15
30 000 à 50 000 F	201	-0,62	-1,03	4,5	37
50 000 à 75 000 F	126	0	0	7,2	22
75 000 à 100 000 F	55	0,85	1,31	12,0	9
100 000 à 130 000 F	42	-0,20	-0,25	11,2	6
130 000 à 200 000 F	29	1,29	1,71	20,3	4
plus de 200 000 F	20	0,78	0,75	27,5	2
inconnu	27	0,83	0,95	13,6	5
PATRIMOINE					
moins de 20 000 F	131	0	0	3,4	24
de 20 à 100 000 F	103	0,17	0,24	5,2	18
de 100 à 300 000 F	89	0,29	0,44	10,4	15
de 300 à 500 000 F	93	-0,59	-0,72	2,8	16
de 500 à 1 000 000 F	71	0,97	1,37	14,9	11
plus de 1 000 000 F	42	1,26	1,55	24,6	5
inconnu	58	-0,65	-0,75	5,7	11
TRANCHE D'AGE					
moins de 50	97	0	0	3,4	12
60 à 69	155	1,14	1,40	7,2	37
70 à 79	195	0,95	1,15	8,9	34
80 et plus	140	2,36	2,82	14,1	17
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	295	0	0	5,8	51
oui	292	-0,47	-1,11	9,0	49
ASSURANCE-VIE					
aucune	434	0	0	6,6	76
en cas de décès	80	-0,14	-0,22	6,3	13
en cas de vie + retraite	38	1,17	1,64	10,5	6
mixte	35	0,60	0,80	18,8	5

Tableau 16 - Le testament chez les veuf(ve)s (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
TYPE DE MÉNAGE					
veuf "simple"					
- sans enfant		65	2,87	5,46	26,7
- avec enfant sans donation	338	0	0	2,9	58
- avec enfant et donation	101	1,20	2,24	8,9	16
Veuf "complexe"					
sans donation	66	0,40	0,51	2,6	12
avec donation	17	2,94	3,62	27,7	3
PARENTS					
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	511	0	0	7,6	87
oui	76	- 1,01	- 1,62	5,7	13
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	481	0	0	6,4	82
oui	106	0,43	0,93	11,5	18
AVAIENT FAIT UN TESTAMENT					
non	553	0	0	7,5	95
oui	34	- 1,35	- 1,56	4,9	5
CONSTANTE	587	- 5,63	- 5,16	7,3	100

Champ : ménages de veufs ayant perdu au moins un des quatre parents : 2 844 595

- 2 log vraisemblance = 217,1. Nombre de ménages testateurs : 49

Source : Enquête Actifs financiers 1986

Tableau 17 - Les donations aux enfants

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	185	0,95	2,63	36,7	11
petit indépendant	141	0,57	1,69	30,2	9
gros indép. prof. libérale	43	0,75	1,45	34,1	2
cadre	187	- 0,25	- 0,61	13,9	10
profession intermédiaire	180	0,03	0,09	14,0	11
employé	241	- 0,58	- 1,60	10,3	25
ouvrier qualifié	174	0	0	11,5	18
ouvrier non qualifié	133	- 0,15	- 0,38	13,1	14
REVENU EN 1985					
moins de 50 000 F	382	- 0,41	- 1,66	20,5	33
50 000 à 75 000 F	282	0	0	18,2	24
75 000 à 100 000 F	153	- 0,38	- 1,18	13,0	12
100 000 à 130 000 F	155	- 0,24	- 0,73	15,8	11
130 000 à 200 000 F	130	- 0,25	- 0,64	11,0	8
plus de 200 000 F	125	- 0,08	- 0,19	14,5	7
inconnu	57	- 0,68	- 1,43	12,4	5
DIPLÔME					
aucun diplôme	454	0	0	16,9	38
CEP	410	- 0,05	- 0,21	18,1	34
CAP ou BEPC	192	0,29	0,93	16,5	14
baccalauréat	90	- 0,05	- 0,11	12,0	6
supérieur ou non déclaré	138	- 0,06	- 0,15	16,3	8
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	178	- 0,92	- 2,28	5,7	13
60 à 69	514	0	0	13,4	38
70 à 79	406	0,34	1,62	19,9	34
80 et plus	186	0,63	2,39	28,9	15
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non pas parent décédé	22	- 0,54	- 0,46	2,7	2
non pas d'héritage	582	0	0	9,9	48
oui	680	0,76	3,96	24,0	50
ÊTRE PROPRIÉTAIRE DE SON LOGEMENT					
non jamais	361	- 0,75	- 2,98	6,3	32
oui	814	0	0	17,1	60
oui dans le passé	109	1,89	7,31	54,5	8
ASSURANCE-VIE					
aucune	833	0	0	17,7	68
en cas de décès	222	- 0,38	- 1,46	13,2	16
en cas de vie + retraite	115	0,40	1,30	20,0	8

Tableau 17 - Les donations aux enfants (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
TYPE DE MÉNAGE					
"complexe"	202	0,19	0,80	17,6	16
"simple"	1 082	0	0	16,8	84
NOMBRE D'ENFANTS					
1	307	- 0,06	- 0,26	19,1	24
2	366	0	0	18,8	28
3	297	- 0,09	- 0,35	14,4	23
4 et plus	314	- 0,18	- 0,74	14,9	25
ÉTAT MATRIMONIAL					
Marié	750	0	0	13,2	54
Veuf	534	0,74	3,79	21,3	46
ZEAT					
Ile de France	187	- 0,04	- 0,12	11,8	15
Bassin Parisien	226	0	0	22,4	18
Nord	89	- 1,26	- 2,57	8,4	7
Est	99	0,05	0,13	23,8	8
Ouest	175	- 0,33	- 1,09	15,6	14
Sud Ouest	169	- 0,28	- 0,92	17,0	12
Centre Est	155	0,09	0,28	18,7	12
Méditerranée	184	- 0,02	- 0,08	15,6	14
PARENTS					
PROFESSION					
Agriculteur	378	- 0,29	- 0,99	22,7	28
Indépendant	244	- 0,01	- 0,02	20,2	18
Cadre	96	- 0,60	- 1,30	13,6	6
Employé	179	- 0,22	- 0,70	13,4	14
Ouvrier	313	0	0	12,0	28
Inactif	74	0,01	0,03	13,5	6
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	1 088	0	0	14,9	85
oui	196	0,66	3,00	28,7	15
AVAIENT FAIT UNE DONATION AU DERNIER VIVANT					
non	1 037	0	0	16,4	82
oui	247	- 0,11	- 0,50	19,4	18
CONSTANTE	1 284	- 2,22	- 4,80	16,9	100

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

Champ : Ménages retraités ou veuf(ve)s ayant au moins un enfant : 5 609 347.

Tableau 18 - Possession d'une concession funéraire

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
NIVEAU SOCIAL					
agriculteur	127	0,62	1,84	64,6	10
petit indépendant	101	0,29	0,90	57,9	9
gros indép. prof. libérale	33	0,54	1,11	69,6	3
cadre	171	0,13	0,44	51,5	13
profession intermédiaire	153	0,08	0,30	46,6	13
employé	112	0	0	36,9	18
ouvrier qualifié	150	- 0,22	- 0,75	34,9	23
ouvrier non qualifié	75	0,60	1,76	55,1	11
REVENU EN 1985					
moins de 30 000 F	181	- 0,31	- 1,30	48,7	22
50 000 à 75 000 F	205	0	0	45,0	26
75 000 à 100 000 F	127	0,08	0,30	44,3	14
100 000 à 130 000 F	131	0,19	0,71	50,3	14
130 000 à 200 000 F	115	0,31	1,03	49,6	11
plus de 200 000 F	120	0,21	0,61	48,8	9
inconnu	43	- 0,24	- 0,60	41,8	4
PATRIMOINE					
moins de 100 000 F	220	0,20	0,70	41,9	29
de 100 à 300 000 F	127	- 0,11	- 0,42	45,3	15
de 300 à 500 000 F	164	0,22	0,90	51,2	18
de 500 à 1 000 000 F	193	0	0	47,4	18
plus de 1 000 000 F	140	0,23	0,88	57,2	11
inconnu	78	0,02	0,06	45,9	9
TRANCHE D'AGE					
moins de 60	81	- 0,21	- 0,76	29,7	9
60 à 69	441	0	0	39,4	46
70 à 79	299	0,80	4,71	56,7	34
80 et plus	101	1,15	4,38	64,0	11
AVOIR FAIT UN HÉRITAGE					
non	407	- 0,62	- 3,95	36,1	47
oui	515	0	0	57,0	53
ÊTRE PROPRIÉTAIRE DE SON LOGEMENT					
non	281	- 0,43	- 2,07	37,0	34
oui	641	0	0	52,5	65
NOMBRE D'ENFANTS					
0	172	0,41	1,42	55,3	20
1	178	0,19	0,87	53,1	18
2	200	0	0	49,5	21
3	182	- 0,28	- 1,25	40,8	19
4 ou plus	190	- 0,25	- 1,11	37,6	22

Tableau 18 - Possession d'une concession funéraire (suite et fin)

Variable	Effectif échantillon	Bêta	Bêta/Sigma	Fréquence (pondéré)	Répartition (pondéré)
ASSURANCE-VIE					
aucune	574	0	0	47,1	66
en cas de décès	168	0,11	0,55	47,5	17
en cas de vie + retraite	86	0,13	0,50	45,7	8
mixte	94	0,22	0,87	48,5	9
ÉTAT MATRIMONIAL					
marié	761	0	0	48,0	79
célibataire	103	0,32	0,85	55,4	13
divorcé	58	-0,45	-1,17	26,7	8
TYPE DE MÉNAGE					
"simple"	639	0	0	66,9	66
"complexe"		283	0,03	0,16	33,1
PARENTS					
PROFESSION					
Agriculteur	266	0	0	56,2	28
Indépendant	170	0,03	0,14	51,1	19
Cadre	76	-0,04	-0,11	46,7	7
Employé	121	-0,02	-0,08	45,7	13
Ouvrier	215	-0,07	-0,30	38,4	27
Inactif	54	-0,34	-0,96	35,4	6
AVAIENT FAIT UNE DONATION					
non	771	0	0	45,3	85
oui	151	0,27	1,32	57,8	15
CONSTANTE	922	-0,41	-1,04	47,1	100

Champ : ménages retraités : 3 824 924.

- 2 log - vraisemblance = 1135,3. Nombre de ménages testateurs : 456.

Source : Enquête Actifs financiers 1986.

